

# Bruxelles en Direct

La lettre d'information du Bureau Alsace – date

## En Alsace

Mobilité des apprentis : journées d'information pour les Conseils régionaux à Bruxelles

Formation au Conseil général du Haut-Rhin  
Accueil du Conseil général du Bas-Rhin sur

## Les Niouz

Les jumelages pour le monde de demain

Annuaire des Régions 2007 publié par EUROSTAT

Pierre Simon reconduit à la présidence d'Eurochambres

Synergie entre différents instruments financiers

Budget de la présidence française

La Commission présente son programme de travail pour 2008

La Commission européenne finance une grande exposition qui retrace cinquante ans d'histoire européenne

## Les politiques européennes

### AGRICULTURE

Un label européen pour des produits ruraux de qualité  
510 millions d'euros pour restructurer les vignobles  
Lancement du débat sur le « bilan de santé » de la PAC

### DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

Un partenariat européen dans le secteur automobile  
Plus de financement pour la recherche dans le secteur automobile  
Soutien à la création d'un « Small Business Act »  
Un réseau d'information électronique sur les sociétés cotées  
Manuel relatif à la mise en œuvre de la directive « Services »  
Services d'intérêt général - Précisions utiles sur les aides d'Etat et les marchés publics  
Développement du microcrédit en Europe

### EDUCATION ET CULTURE

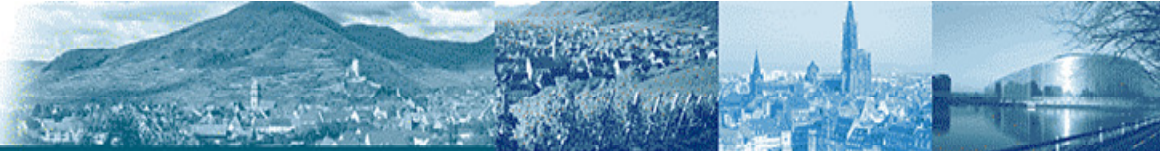
Modernisation de l'enseignement supérieur  
Changements pour le programme Erasmus Mundus  
Lancement officiel du cadre européen des certifications  
Un enseignement de qualité des langues étrangères  
Soutien des Etats membres à l'Agenda européen de la culture  
Intégration des jeunes au processus politique et à la citoyenneté active  
L'éducation physique contre l'obésité

### EMPLI ET AFFAIRES SOCIALES

Le nouvel agenda social après 2010  
Les maires de dix capitales européennes en faveur des services publics  
Examen des résultats de l'année 2007 : année de l'égalité des chances pour tous  
Vision sociale de l'Europe par la Commission européenne  
Les cinq axes de travail pour les handicapés en 2008-2009

### ENERGIE – ENVIRONNEMENT

350 millions d'euros pour des bâtiments éco- efficaces  
Exigences sur la consommation des modes « veille »  
Guide sur la gestion intégrée de l'environnement  
Publication du premier rapport sur le développement durable  
Lancement de l'ICAP - un « partenariat international pour l'action carbone »  
Premier aperçu de la stratégie pour les technologies énergétiques  
EurocitiEs prône l'efficacité énergétique  
Précision sur la directive sur la protection des sols  
Etude sur la perte de biodiversité  
Le réseau Natura 2000 intègre pour la première fois des sites des nouveaux Etats membres



# Bruxelles en Direct

La lettre d'information du Bureau Alsace – date

## En Alsace

## Les Niouz

Priorités slovènes

EUtube atteint le million de visites

La visite officielle de Nicolas Sarkozy à la session plénière de novembre

Remise des « Etoiles d'or »

Journée européenne de l'alimentation saine et de la cuisine de qualité

Naissance d'un « réseau des petites villes de l'UE »

Prix pour jeunes journalistes européens sur l'élargissement

Turku et Tallinn, capitales européennes de la culture 2011

Une fondation pour la bibliothèque numérique européenne

Le nouveau Traité modificatif et les changements apportés

## Les politiques européennes

### FISCALITE

Le credo fiscal du Parlement européen

Adoption définitive du programme Fiscalis 2013

### GOUVERNANCE ET OPINIONS

Le Sommet de Lisbonne

### POLITIQUE REGIONALE

Lancement officiel du programme URBACT II

Plaidoyer pour une coopération renforcée entre le Comité des Régions et les régions à pouvoirs législatifs de l'UE

« Les régions - l'une des clefs pour impliquer activement les citoyens dans la construction de l'Europe »

Les collectivités territoriales voudraient se faire entendre

### RECHERCHE ET INNOVATION

Dénonciation de la non-application du visa « Chercheurs »

Clusters en matière d'innovation : statistiques et analyse des politiques actuelles de soutien

Nouveau Comité consultatif de la recherche

Agir en faveur de l'esprit d'entreprise : lancement de « l'Enterprise Europe Network »

Accord du Conseil sur l'institut européen de l'innovation et de la technologie

Feu vert aux initiatives technologiques conjointes

TIC au service des seniors

### SANTE

Annonce des 18 « mesures concrètes » d'ici à 2013

### TOURISME

Forum européen du tourisme de Portimao

### TRANSPORT

Des nouvelles initiatives pour le fret ferroviaire

La Commission dévoile ses priorités de financement des réseaux raseuropéens de transport

Un accord trouvé sur le projet Galileo

### **Mobilité des apprentis : journées d'information pour les Conseils régionaux à Bruxelles**

Les 18 et 19 octobre s'est tenue, au Comité des régions à Bruxelles, la 15ème édition des journées d'information et d'échange de bonnes pratiques du CNFPT à destination des Régions françaises. Organisées conjointement par le Conseil régional d'Ile-de-France, Le [Centre National de la Fonction Publique Territoriale](#) (le CNFPT), et le bureau Ile-de-France Europe et consacrées à la mobilité des apprentis, ces rencontres en choisissant pour la première fois Bruxelles, ont acquis une dimension européenne, notamment grâce à la participation d'intervenants de la Commission européenne, du Comité des régions, de la Représentation permanente de la France auprès de l'UE et d'autres régions européennes.

La veille de ces journées d'information, le Bureau Alsace a accueilli une délégation des services « Formation initiale » et « Formation Professionnelle continue » du Conseil régional d'Alsace. A cette occasion, il a organisé une réunion d'échange autour des thématiques « Education et formation tout au long de la vie » avec d'autres bureaux régionaux de Bruxelles.

Pour plus d'information :

[http://cor.europa.eu/document/activities/programme\\_matinee\\_19\\_10\\_07.pdf](http://cor.europa.eu/document/activities/programme_matinee_19_10_07.pdf)

[http://ec.europa.eu/education/policies/educ/eqf/index\\_en.html](http://ec.europa.eu/education/policies/educ/eqf/index_en.html)

### **Formation au Conseil général du Haut-Rhin**

Les 23 et 24 octobre 2007, au siège du Conseil Général du Haut-Rhin à Colmar, les référents « Europe » des directions ont participé à une formation, organisée par le Bureau Alsace, sur le fonctionnement de l'Union européenne, le cadre budgétaire pour la période 2007-2013 et le montage de projets européens. Elle s'est poursuivie par une série de rencontres bilatérales entre le Bureau Alsace et les services afin d'identifier les axes prioritaires de veille et les projets européens de la collectivité.

### **Accueil du Conseil général du Bas-Rhin sur la dimension européenne du logement social**

Le 7 novembre dernier, dans le cadre de la conférence sur « la défaillance des marchés du logement dans l'UE et le développement du logement social » le Bureau Alsace a accueilli Marie-Odile Zink, Chef du Service de l'action sociale pour le logement du Conseil général du Bas-Rhin. Mme Zink a profité de sa présence à Bruxelles pour rencontrer la Direction générale « Emploi et Affaires sociales » et le service pour la protection sociale, l'exclusion et la santé de la Représentation permanente de la France auprès de l'Union européenne et ainsi échanger sur la dimension européenne de la politique du logement social.

### **Conseil régional d'Alsace et Ville de Mulhouse, lauréats du Prix TERRITORIA 2007**

Le Conseil régional d'Alsace ainsi que la Ville de Mulhouse ont été primés par le Prix TERRITORIA 2007, (Observatoire National de l'innovation Publique), qui encourage les collectivités territoriales à innover pour améliorer la vie quotidienne en France. Récompensés respectivement, dans la catégorie de « Parrainage européen » et « Les coordinations territoriales prévention et sécurité », les deux collectivités alsaciennes se sont vues remettre leur trophée par Monsieur Christian Poncelet, Président du Sénat, le mercredi 7 novembre.

Pour plus d'information:

<http://www.territoria.asso.fr>

### Les jumelages pour le monde de demain

Le Conseil des Communes et Régions d'Europe (CCRE) a publié, le 23 octobre, un Guide pratique qui dresse un bilan des politiques de jumelages en Europe et dans le monde et dispense des conseils pour s'inscrire dans le programme communautaire "l'Europe pour les citoyens". Le guide présente également des exemples de bonnes pratiques dans des domaines tels la citoyenneté, l'inclusion sociale, le développement durable ou le développement économique local.

Pour plus d'information :

<http://www.ccre.org/publications.htm>

### Annuaire des Régions 2007 publié par EUROSTAT

Eurostat a publié l'annuaire des régions 2007 qui regroupe les 268 régions NUTS 2 de l'Union européenne ainsi que les pays de l'AELE (Islande, Liechtenstein, Norvège et Suisse). Il contient des données sur la population, le PIB, les comptes des ménages, le marché du travail, la productivité du travail, les statistiques urbaines, la science, la technologie et l'innovation, les entreprises, les transports, le tourisme, l'éducation et l'agriculture.

Le document est disponible sur le site d'Eurostat :

[http://epp.eurostat.ec.europa.eu/portal/page?\\_pageid=1335,47078146&\\_dad=portal&\\_schema=PORTAL](http://epp.eurostat.ec.europa.eu/portal/page?_pageid=1335,47078146&_dad=portal&_schema=PORTAL)

### Pierre Simon reconduit à la présidence d'Eurochambres

Pierre Simon a été reconduit dans ses fonctions de président d'EUROCHAMBRES, l'Association des Chambres européennes de Commerce et d'Industrie. Cette élection a eu lieu lors de l'Assemblée plénière d'EUROCHAMBRES, le 24 octobre à Paris, à la veille du Congrès annuel de l'association. Définissant ses priorités pour les deux années à venir, M. Simon, également Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Paris, a plaidé pour le renforcement du rôle des Chambres en tant qu'interlocutrices privilégiées des institutions européennes. Rappelons que M. Simon est Président d'EUROCHAMBRES depuis le 1er janvier 2006. Il préside également la Chambre de Commerce et d'Industrie de Paris.

### Indicateurs de conjoncture

Une nouvelle page web, qui rassemble en un seul lieu les indicateurs conjoncturels les plus pertinents et les plus récents pour la zone euro et l'Union européenne a été lancée par Eurostat, l'Office statistique des Communautés européennes, le 16 octobre dernier. La sélection des principaux indicateurs économiques européens (PIEE) inclut vingt-deux indicateurs clés, pour la plupart disponibles sur une base mensuelle et trimestrielle (PIB, chômage, inflation, investissements, balance extérieure, taux d'intérêt, production industrielle, déficits publics, etc.). La page web sera mise à jour quotidiennement et sera accessible sur le site d'Eurostat à partir du domaine « Euro-indicateurs/PIEE » à l'adresse suivante:

<http://ec.europa.eu/euroindicators>.

### Synergie entre différents instruments financiers

Alors que les différents programmes de financement se mettent en place, la question de la coordination et la synergie entre ces différents instruments financiers devient cruciale.

Trois documents s'intéressent à cette question :

l'un issu du Parlement européen intitulé « **Synergies between the EU 7th research framework programme, the competitiveness and innovation framework programme and the structural funds** »,

le deuxième de la Commission est le staff working document (SEC(2007)1045) intitulé « **RTD, innovation, cohesion and rural development policies reinforced synergies** »,

le troisième, en provenance du Comité de recherche scientifique et technique (CREST) de l'UE est intitulé « **Coordinating the framework programme and the structural funds to support research and development** ».

Ces documents stratégiques sont utiles pour bien comprendre la cohérence des financements européens et choisir l'instrument le mieux adapté à son projet.

Liens vers les documents :

<http://ec.europa.eu/research/index.cfm?pg=newsalert&lq=en&year=2007&na=na-100907>

## Budget de la présidence française

Pour assurer sa présidence de l'UE, du 1er juillet au 31 décembre 2008, la France devrait se doter d'un budget total de 190 millions d'euros. Les crédits proposés sont, à ce stade, trois fois plus élevés que ceux de la précédente présidence française, en 2000, alors que la liste des manifestations envisagées reste encore incomplète. La moitié de cette somme devrait être consacrée aux dépenses liées à la sécurité et à l'organisation de sommets européens. Environ 15 millions d'euros devrait être consacré à la communication. Rappelons que les trois priorités essentielles de la présidence française seront l'environnement, le contrôle des mouvements migratoires et la défense. Un grand volet éducation et formation, avec notamment le projet d'étendre Erasmus aux circuits professionnels devraient également s'y trouver.

## La Commission présente son programme de travail pour 2008

« *Produire des politiques fondamentales pour l'agenda de la mondialisation* - voici l'objectif qui ressort du programme législatif et de travail 2008 de la Commission, adopté le 23 octobre à Strasbourg pour l'année prochaine. Le nouveau programme contient 61 « *initiatives prioritaires* » et 26 « *initiatives stratégiques* », législatives et non législatives. Cinq priorités principales ressortent du document, dans le cadre desquelles de nouvelles initiatives seront prises en 2008 :

- (1) **La croissance et l'emploi** : lors du Conseil européen de printemps sera décidé si la stratégie de Lisbonne devra à nouveau être renouvelée; la révision du marché intérieur devrait identifier de nouvelles initiatives à présenter en 2008 ; sur le plan des petites et moyennes entreprises, le « *Small Business Act* » sera appliqué ; Chypre et Malte se mettront à l'euro ;
- (2) **L'Europe durable**: un Livre blanc sur l'adaptation à l'impact du changement climatique sera proposé par la Commission; en vue du Conseil européen de printemps 2009, l'Exécutif présentera une deuxième révision de la stratégie énergétique; le fameux « *bilan de santé* » de la politique agricole commune marquera également l'année ;
- (3) **Une approche intégrée pour l'immigration**: il s'agira d'aller plus loin vers la création d'une politique commune de l'immigration; le travail de l'agence Frontex sera évalué dans la lutte contre l'immigration illégale ; les efforts seront aussi concentrés pour parvenir à une approche commune en matière d'asile ;
- (4) **Les citoyens au premier plan** : des initiatives concrètes seront entrepris sur la sécurité des patients, la qualité des soins, la sûreté sur Internet, le but étant de parvenir à un « *agenda social moderne* » ;
- (5) **L'Europe comme partenaire global** : l'Exécutif fera des recommandations pour ajuster sa stratégie d'élargissement ; une attention particulière sera accordée au statut du Kosovo ; les efforts seront mis aussi sur la politique de voisinage ou encore les relations UE-Afrique.

Un tout nouveau chapitre est créé dans le programme de travail de la Commission qui reprend les domaines dans lesquels, en 2008, le travail consistera en des consultations susceptibles d'aboutir à l'avenir à des initiatives spécifiques. La Commission annonce par exemple un futur Livre vert sur la cohésion territoriale, concept inscrit dans le traité de Lisbonne. Parmi les priorités interinstitutionnelles : le Traité de Lisbonne, l'énergie et le changement climatique, 2008 année européenne du dialogue interculturel.

Pour plus d'information :

[http://ec.europa.eu/atwork/programmes/index\\_fr.htm](http://ec.europa.eu/atwork/programmes/index_fr.htm)

## La Commission européenne finance une grande exposition qui retrace cinquante ans d'histoire européenne

"C'est notre histoire", une exposition qui célèbre le cinquantième anniversaire des traités de Rome et retrace l'histoire de la Communauté européenne a ouvert ses portes le 25 octobre au site Tour&Taxis à Bruxelles. Organisée par l'association « Musée de l'Europe », elle raconte l'histoire fascinante des changements qui ont façonné l'Europe, depuis les ruines de l'après-guerre jusqu'aux défis interculturels d'aujourd'hui. L'exposition, que la Commission finance à hauteur d'un million d'euros qui sera ouverte au public jusqu'au 23 mars 2008 fait habilement le lien entre les célébrations du cinquantième anniversaire et l'Année européenne du dialogue interculturel 2008.

Liens vers l'exposition : [www.expo-europe.be](http://www.expo-europe.be)

## Priorités slovènes

A deux mois de l'échéance de la présidence slovène à la tête de l'Union (1er janvier 2008 – 30 juin), le Premier ministre Janez Jansa (parti démocrate slovène, à tendance conservatrice) a présenté les priorités de sa présidence dans le cadre d'une rencontre, le 6 novembre à Bruxelles, avec le président de la Commission José Manuel Barroso.

Parmi ces priorités figurent :

- en premier lieu l'intégration de tous les pays des Balkans occidentaux (en tenant compte du document de stratégie annuel sur la politique d'élargissement de l'UE adopté par la Commission le 6 novembre et la mise en œuvre d'accords de stabilisation et d'association avec tous les pays de la région qui ne sont pas encore candidats officiels à l'adhésion: Serbie, Bosnie-Herzégovine, Albanie, Monténégro);
- le suivi du processus de ratification du Traité de Lisbonne dans les Etats membres ;
- la poursuite de la réalisation des objectifs de Lisbonne pour la croissance et l'emploi, l'énergie et le changement climatique ;
- la mise en valeur de l'année du dialogue interculturel en 2008.

La Slovénie est le premier des dix nouveaux Etats membres (issus du grand élargissement de 2004) à prendre la tête de l'UE.

## EUtube atteint le million de visites

Plus d'un million de visites et près de 7 millions de vidéos visionnées ont eu lieu depuis le lancement, il y a trois mois, de la page d'accueil de EUtube de la chaîne de la Commission européenne sur YouTube. Pour le moment, la chaîne propose 69 clips vidéo, sur toute une série de sujets - des premiers pas historiques de l'Union européenne dans l'après-guerre à la nécessité actuelle de lutter contre le changement climatique. La vidéo la plus regardée, avec un chiffre stupéfiant de 4,2 millions de vues, est le clip de promotion du programme MEDIA de l'Union européenne, intitulé LOVE («Avec amour»). Parmi les autres clips appréciés figurent un clip en faveur de la santé publique, «AIDS: Remember me», et un clip illustrant les efforts de l'Union européenne pour combattre les incendies de forêt en Grèce cet été.

Pour plus d'information :

<http://europa.eu/rapid/pressReleasesAction.do?reference=IP/07/1498&format=HTML&aged=0&language=FR&guiLanguage=fr>

Le site : [www.youtube.com/eutube](http://www.youtube.com/eutube)

## La visite officielle de Nicolas Sarkozy à la session plénière de novembre

La session plénière du Parlement européen qui s'est réunie à Strasbourg du lundi 12 novembre au jeudi 15 novembre, a été marquée par la visite officielle, mardi 13 novembre, du Président de la République française, Nicolas Sarkozy. Parmi les points saillants de cette session ont figuré : la protection des sols, l'intégration de l'aviation dans les systèmes d'échange de quotas de gaz à effet de serre, la conclusion d'accords en matière de visas de court séjour et de réadmission avec l'Ukraine et la Moldova, l'acquis de Schengen et la mondialisation.

Pour plus d'information :

[http://www.europarl.europa.eu/news/public/focus\\_page/008-13216-316-11-46-901-20071115FCS13215-12-11-2007-2007/default\\_fr.htm](http://www.europarl.europa.eu/news/public/focus_page/008-13216-316-11-46-901-20071115FCS13215-12-11-2007-2007/default_fr.htm)

## Remise des « Etoiles d'or »

Dix projets européens censés encourager la participation active des citoyens sur des questions liées à l'UE ont été récompensés par la remise, le 8 novembre à Bruxelles par le commissaire Ján Figel (Education et culture) des prix des « Etoiles d'or ». Les lauréats venaient de Belgique, République tchèque, Allemagne, Grèce, France, Pologne, Slovaquie, Suède et Royaume- Uni. Cette remise de prix s'inscrit dans le cadre du forum « *L'Europe pour les citoyens 2007* », axé cette année sur le dialogue interculturel dans la perspective de l'Année européenne 2008 du dialogue interculturel. Le forum fait quant à lui partie du nouveau programme communautaire du même nom, mis en place par la Commission pour la période 2007 à 2013 et doté d'un budget de 215 millions d'euros sur sept ans.

Pour la liste des projets : <http://ec.europa.eu/citizenship> et <http://citizenforum.intbase.com>

Pour plus d'information :

<http://www.europa.eu/rapid/pressReleasesAction.do?reference=IP/07/1661&format=HTML&aged=0&language=FR&guiLanguage=fr>

### Journée européenne de l'alimentation saine et de la cuisine de qualité

Le commissaire européen à la Santé Markos Kyprianou a ouvert, le 8 novembre, la « Journée européenne de l'alimentation saine et de la cuisine de qualité », organisée conjointement par la Commission européenne et par la Communauté européenne des cuisiniers (Euro-Toques). Le but de cette manifestation est d'intéresser les enfants à la nourriture et de les sensibiliser aux principes fondamentaux d'une bonne alimentation. En effet, actuellement l'Union européenne compte quelque 22 millions d'enfants en surpoids ou obèses. Dans 14 États membres, des représentants des institutions européennes, des chefs cuisiniers de haut niveau et des écoliers se sont rassemblés pour participer à des démonstrations de cuisine saine et savoureuse.

Pour plus d'information :

<http://www.europa.eu/rapid/pressReleasesAction.do?reference=IP/07/1663&format=HTML&aged=0&language=FR&quiLanguage=fr>

### Naissance d'un « réseau des petites villes de l'UE »

A l'occasion des Rencontres européennes des petites villes, les 8 et 9 novembre à Bordeaux (France), les élus des villes de six États membres de l'UE (France, Allemagne, Espagne, Hongrie, Roumanie, Italie) ont signé une Déclaration commune sur un « *Projet constitutif d'un réseau des petites villes de l'Union européenne* ». La Déclaration commune souligne la nécessité d'un dialogue renforcé entre les collectivités locales et les institutions européennes, en rappelant que la majorité des normes applicables au niveau local provient aujourd'hui du droit communautaire. Un des objectifs du réseau est le renforcement des solidarités qu'entretiennent les petites villes européennes ainsi que le développement de leur capacité d'influence dans le processus de décision européen. Selon Alexis Coldrey, une représentation à Bruxelles dans le futur est envisageable.

Pour plus d'information, voir La Déclaration :

<http://www.apvf.asso.fr/upload/uploads/file/Communiques/Déclaration%20commune.pdf>

### Prix pour jeunes journalistes européens sur l'élargissement

De jeunes journalistes âgés de 18 à 27 ans peuvent proposer un article publié sur l'élargissement dans le cadre d'un concours lancé par la DG Élargissement de la Commission européenne et par la *European Youth Press*. L'objectif du concours est d'encourager les jeunes journalistes à exprimer leurs avis sur la politique européenne de l'élargissement. Dans chaque État membre, pays candidat et pays candidat potentiel un lauréat sera sélectionné.

Les articles doivent être soumis à [www.EUjournalist-award.eu](http://www.EUjournalist-award.eu) avant le 15 mars 2008. 35 articles gagnants seront sélectionnés par un jury composé de représentants de la presse et publiés en ligne. Les lauréats seront invités à un voyage dans les pays des Balkans et à une conférence en juin 2008 à laquelle participeront des représentants des médias de plusieurs pays.

### Turku et Tallinn, capitales européennes de la culture 2011

Suite à une décision formelle prise le 16 novembre par le Conseil Culture de l'UE ce sont Turku (Finlande) et Tallinn (Estonie) qui ont été officiellement désignées capitales européennes de la Culture pour 2011. Le programme de Tallinn prévoit notamment la création de centres culturels pour appuyer le développement urbain. Le programme de Turku aura pour thème « Turku on fire » et vise à faire connaître la culture finnoise. Depuis le lancement de cette initiative en 1985, 32 villes ont déjà été désignées Capitales européennes de la Culture. Pour 2012, seront choisies des villes de Slovénie et du Portugal.

Pour plus d'information :

<http://europa.eu/rapid/pressReleasesAction.do?reference=IP/07/813&format=HTML&aged=0&language=FR&quiLanguage=en>

## Une fondation pour la bibliothèque numérique européenne

Afin de mener à bien le projet sur la bibliothèque numérique européenne, la Commission a annoncé, le 28 novembre qu'avec son groupe de haut niveau elle mettra sur pied une fondation qui rassemble plusieurs associations européennes de bibliothèques, archives et des musées. Un prototype de la bibliothèque pourrait être lancé en novembre 2008 où devraient être disponibles au moins 2 millions de livres numériques, photographies, cartes, documents et films provenant de bibliothèques, d'archives et de musées européens (plus de 6 millions sont prévus pour 2010). La possibilité de partenariats publics-privés a été examinée par le groupe de haut niveau, le 27 novembre afin de trouver les solutions pour le financement de la numérisation; l'accès aux informations scientifiques et de leur conservation. Les éditeurs scientifiques, les bibliothèques et les scientifiques vont mener une expérience commune : le libre accès aux publications scientifiques après une période d'embargo.

Pour plus d'information :

[http://www.europa.eu/rapid/pressReleasesAction.do?](http://www.europa.eu/rapid/pressReleasesAction.do?reference=IP/07/1784&format=HTML&aged=0&language=FR&guiLanguage=fr)

[reference=IP/07/1784&format=HTML&aged=0&language=FR&guiLanguage=fr](http://www.europa.eu/rapid/pressReleasesAction.do?reference=IP/07/1784&format=HTML&aged=0&language=FR&guiLanguage=fr)

## Le nouveau Traité modificatif et les changements apportés

Lors du Conseil européen informel des 18 et 19 octobre 2007 à Lisbonne, a été adopté par les 27 chefs d'Etat et de gouvernement, le Traité modificatif, appelé le « *Traité de Lisbonne* ». Il a officiellement été signé le 13 décembre, dans la capitale portugaise. Avec le nouveau Traité de Lisbonne, l'Europe peut sortir de la crise institutionnelle dans laquelle elle s'est trouvée depuis le rejet de la Constitution. Il reste toutefois une étape difficile à affronter : celle de la ratification du traité dans les 27 Etats membres. Avec le nouveau Traité (le texte reprend l'essentiel des modifications qui étaient contenues dans le projet de traité constitutionnel), l'Union européenne est désormais dotée de la personnalité juridique (article 32 TUE).

## Quelles sont les nouveautés relatives aux institutions européennes ?

Le nouveau Traité modificatif reprend dans sa partie « *Traité sur l'Union européenne* », à l'article 9, l'essentiel des nouveautés relatives aux institutions européennes qui figuraient dans la défunte Constitution.

### Le Parlement européen

« *Le Parlement européen exerce, conjointement avec le Conseil, les fonctions législative et budgétaire* ». En effet, avec l'extension de la procédure de codécision, le Parlement voit ses pouvoirs accrus, tout en étant placé en position de véritable co-législateur avec le Conseil. Il est désormais sur un pied d'égalité avec le Conseil sur toutes les rubriques de dépenses, car la différence entre dépenses « *obligatoires* » et « *non obligatoires* » disparaît.

Le président de la Commission sera désormais élu par le Parlement, alors que jusqu'à présent ce dernier devait simplement approuver le candidat choisi par les gouvernements. Le Parlement est composé de représentants « *des citoyens de l'Union* » et non plus « *des peuples des Etats* ». Quant à la nouvelle répartition des sièges dès 2009, celle-ci contiendra un nombre total de députés ne dépassant pas 750+1 (le président du Parlement), et sera assurée de façon « *dégressivement proportionnelle* », avec un seuil minimum de six membres par pays et un maximum de 96. Ce système de répartition des sièges devra toutefois être révisé, à l'horizon 2014, pour parvenir à un mode de calcul durable et automatique.

### Le Conseil européen

Le Conseil européen qui reste composé des chefs d'Etat ou de gouvernement des pays membres, ainsi que de son président et du président de la Commission, devient une institution à part entière. Le nouveau « *haut représentant de l'Union pour les affaires étrangères et la politique de sécurité* », participe à ses travaux. Le président du Conseil européen est élu par celui-ci à la majorité qualifiée pour une durée de deux ans et demie, renouvelable une fois (au lieu de six mois auparavant).

### Le Conseil de l'Union européenne

La nouveauté concerne l'extension du système de vote à la majorité qualifiée qui à partir du 1er novembre 2014, se définit comme étant égale à au moins 55 % des membres du Conseil, comprenant au moins 15 d'entre eux et représentant des Etats membres réunissant au moins 65 % de la population de l'Union. Quatre membres (au moins) du Conseil peuvent constituer une minorité de blocage, faute de quoi la majorité qualifiée est réputée acquise. Le « *traité sur le fonctionnement de l'UE* » fixe d'autres modalités régissant le vote à la majorité qualifiée. Les domaines sensibles (fiscalité, sécurité sociale, politique étrangère, défense commune, coopération policière opérationnelle, régime linguistique, sièges des institutions) restent à l'unanimité.

Quant aux dispositions transitoires jusqu'au 31 octobre 2014, ainsi que celles applicables entre le 1er novembre 2014 et le 31 mars 2017, elles sont fixées dans un protocole. Il s'agit ici de l'inscription, suite aux pressions polonaises, de la possibilité de recourir au mécanisme de Ioannina qui permet à un ensemble d'États, même sans rassembler une minorité de blocage d'obtenir le gel d'une décision approuvée à la majorité au Conseil. Un pourcentage d'États et de population de 75% sera requis pour pouvoir faire blocage jusqu'en 2017, ce pourcentage sera abaissé à 55% après 2017.

Un critère de transparence ajouté dit que : « *Le Conseil siège en public lorsqu'il délibère et vote sur un projet d'acte législatif* ». Enfin, en ce qui concerne la présidence tournant du Conseil, celle-ci, à l'exception de la formation des affaires étrangères, sera assurée par des groupes prédéterminés de trois Etats membres pour une période de 18 mois. Ces groupes sont composés par rotation égale, en tenant compte de leur diversité et des équilibres géographiques au sein de l'UE. Chaque membre assure à tour de rôle la présidence pendant six mois.

### La Commission

Pour la période entre 2009 et 2014 la prochaine Commission nommée sera composée d'un ressortissant par Etat membre, dont le président de l'institution et le nouveau haut représentant de l'Union pour les affaires étrangères et la politique de sécurité, qui en est l'un des vice-présidents. A partir du 1er novembre 2014, la Commission sera composée de 18 commissaires (autrement dit d'un nombre de membres correspondant aux deux tiers du nombre d'Etats membres, « *à moins que le Conseil européen, statuant à l'unanimité, ne décide de modifier ce nombre* ») qui seront choisis selon un système de rotation égale entre Etats membres, fondé sur le principe de stricte égalité de traitement entre pays pour l'ordre de passage et le temps de présence. Le président de la Commission est désormais élu par le Parlement à la majorité des membres, sur proposition du Conseil européen statuant à la majorité qualifiée. Le Conseil, en accord avec le président élu, adopte ensuite la liste des autres membres de la Commission, dont choix s'effectue sur base des suggestions faites par les gouvernements. La Commission est soumise, en tant que collège, à un vote d'approbation du Parlement européen. Sur la base de cette approbation, elle est nommée par le Conseil européen, à la majorité qualifiée.

### La Cour de Justice

Avec le nouveau Traité la Cour de justice de l'UE comprend la Cour de justice, le Tribunal et des tribunaux spécialisés. Elle reste composée d'un juge par pays mais le nombre d'avocats généraux n'est pas explicité (huit à la base). Le Tribunal compte au moins un juge par Etat membre. Juges et avocats généraux de la Cour de justice et juges du Tribunal sont nommés par les gouvernements pour six ans, sur proposition du président de la Cour.

Quant à la **Banque centrale européenne** et la **Cour des comptes européenne**, elles gardent leur statut d'institution.

Les autres modifications :

Le Traité de Lisbonne contient, par ailleurs, un certain nombre de modifications, telles que:

- l'abandon de la référence aux symboles de l'Union (hymne, drapeau et devise);
- la suppression de la Charte des droits fondamentaux du texte du traité et sa mention en annexe. Un caractère juridiquement contraignant lui est cependant conféré par un article, sauf pour le Royaume-Uni et la Pologne qui ont négocié une dérogation (clause d'opt-out);
- l'obtention d'une dérogation en matière de coopération judiciaire et policière pour le Royaume-Uni et l'Irlande ;
- la suppression réclamée par la France de la référence à la création d'un "marché où la concurrence est libre et non faussée" dans les objectifs de l'UE, ce principe étant maintenu dans les traités existants ;
- l'annexion au traité d'un protocole sur les services publics qui souligne l'importance des services d'intérêt général suite aux demandes de la France et des Pays Bas ;
- le texte fait référence aux nouveaux défis que constituent l'immigration, la lutte contre les changements climatiques et la solidarité énergétique. La Lituanie et la Pologne ont obtenu l'introduction d'une clause de solidarité énergétique en cas de "graves problèmes d'approvisionnement" ;
- l'obtention, par le Comité des régions de nouveaux droits : celui de pouvoir saisir directement la Cour de justice européenne en cas de violation du principe de subsidiarité, du moins en ce qui concerne les textes pour lesquels il est obligatoirement concerné (c'est le nouveau protocole sur la subsidiarité qui lui reconnaît ce droit) et celui de saisir la Cour pour défendre ses propres prérogatives (nouvel article 230, alinéa 3). Le mandat de ses membres passe de quatre à cinq ans, pour s'aligner sur ceux du Parlement et de la Commission européenne. Le président et son bureau seront désignés pour deux ans et demi (contre deux ans actuellement).

Pour plus d'information :

[http://www.consilium.europa.eu/cms3\\_fo/showPage.asp?lang=fr&id=1317&mode=g&name](http://www.consilium.europa.eu/cms3_fo/showPage.asp?lang=fr&id=1317&mode=g&name)

[http://www.eu2007.pt/UE/vFR/Noticias\\_Documentos/20071019soc.htm](http://www.eu2007.pt/UE/vFR/Noticias_Documentos/20071019soc.htm)

Le texte final du traité de Lisbonne, qui a été signé le 13 décembre dans la capitale portugaise par les 27 chefs d'Etat et de gouvernement, est à présent disponible en 22 langues sur le site du Conseil et de la présidence portugaise de l'UE aux deux adresses:

[http://www.consilium.europa.eu/cms3\\_applications/Applications/igc2007/doc\\_register.asp?lang=EN&cmsid=1300](http://www.consilium.europa.eu/cms3_applications/Applications/igc2007/doc_register.asp?lang=EN&cmsid=1300)

<http://www.eu2007.pt>

## AGRICULTURE

### Un label européen pour des produits ruraux de qualité

Utiliser l'identité territoriale comme moyen de différenciation, dans un contexte de mondialisation des marchés et, par là, créer de nouveaux canaux de commercialisation – voici la démarche qui a abouti à la création, par des régions rurales européennes en septembre dernier, de la « Marque de Qualité Territoriale Européenne » (MQTE). Des produits ou services qui répondent à des critères garantissant la durabilité économique, sociale et environnementale peuvent alors bénéficier de cette marque « ombrelle », transversale au niveau européen. Dix-neuf territoires ruraux de quatre Etats membres - deux en Italie, onze en Espagne, cinq en Grèce, un en France - sont aujourd'hui regroupés sous la bannière de cette marque. En tout, ce sont quelque 1300 acteurs économiques, dans les secteurs agroalimentaire, artisanal, touristique, culturel, etc., qui bénéficient de ce label.

L'Association de la Marque de Qualité Territoriale Européenne a été créée à Madrid le 25 septembre et la MQTE est aujourd'hui enregistrée auprès de l'Office de l'Harmonisation dans le Marché Intérieur (OHMI). Pour plus d'information :

Pour plus d'information :

[http://ec.europa.eu/regional\\_policy/conferences/od2007/doc/presentations/e/PPT\\_Cathy%20CAMBOULIVES\\_11E37.ppt](http://ec.europa.eu/regional_policy/conferences/od2007/doc/presentations/e/PPT_Cathy%20CAMBOULIVES_11E37.ppt)

### 510 millions d'euros pour restructurer les vignobles

Un budget communautaire indicatif (campagne 2007/2008) de 510 millions d'euros a été décidé, le 6 novembre par la Commission européenne pour les fins de restructuration et de la reconversion de 62.816 hectares de vignobles au sein de l'UE. Les pays les plus concernés sont l'Espagne (162,1 millions d'euros pour la reconversion de 20.233 ha), la France (110,6 millions d'euros pour 14.384 ha), l'Italie (101,1 millions d'euros pour 12.279 ha), le Portugal (34,7 millions d'euros pour 4.004 ha) et la Roumanie (25 millions d'euros pour 3.008 ha). L'objectif de ces aides est d'adapter la production à la demande du marché en restructurant et en procédant par la reconversion des vignobles. Une ou plusieurs des actions suivantes sont concernées: la reconversion variétale, la réimplantation de vignobles ou encore l'amélioration des techniques de gestion des vignobles. Le régime ne couvre pas le remplacement normal de vignobles parvenus au terme de leur cycle de vie naturel. L'amélioration de la qualité du vin reste une priorité absolue dans les circonstances de la concurrence des producteurs des pays tiers. Depuis qu'un soutien financier en faveur de la restructuration et de la reconversion a été introduit en 1999, 3 milliards d'euros ont été alloués aux États membres producteurs de vin.

Pour plus d'information :

[http://www.europa.eu/rapid/pressReleasesAction.do?](http://www.europa.eu/rapid/pressReleasesAction.do?reference=IP/07/1654&format=HTML&aged=0&language=FR&guiLanguage=fr)

[reference=IP/07/1654&format=HTML&aged=0&language=FR&guiLanguage=fr](http://www.europa.eu/rapid/pressReleasesAction.do?reference=IP/07/1654&format=HTML&aged=0&language=FR&guiLanguage=fr)

## Lancement du débat sur le « bilan de santé » de la PAC

La Commission européenne a adopté, le 20 novembre, le document qui va nourrir la réflexion sur le « bilan de santé » de la Politique agricole commune (PAC). Ce document doit permettre à l'agriculture de l'Union européenne de mieux s'adapter à un environnement en évolution rapide. Il est considéré également comme une action préparatoire à l'exercice de révision budgétaire, qui doit être mené en 2008 et 2009. Après un large débat, la Commission présentera les propositions nécessaires au printemps 2008 (deux séminaires avec les parties prenantes seront organisés pour lancer la consultation sur ce thème, le 6 décembre 2007 et le 11 janvier 2008). La Commission propose trois axes de réflexion :

(1) Au niveau du régime de paiement unique :

- un meilleur régime de paiements directs et l'abandon des paiements calculés en fonction des rendements historiques au profit d'un système fondé sur un taux plus uniforme au cours de la période 2009-2013 ;
- l'augmentation du taux de découplage des aides;
- un examen de la possibilité d'introduire une certaine limitation des paiements, tant pour les plus importants que pour les plus faibles (Le niveau de soutien des grandes exploitations serait réduit lorsque le total des aides dépasse un niveau déterminé, par exemple 100.000 euros par an) ;
- l'augmentation de la superficie minimale donnant droit au soutien de l'Union européenne, actuellement fixée à 0,3 hectare ;
- révisions des normes de la conditionnalité auxquelles les agriculteurs doivent satisfaire pour pouvoir bénéficier des aides (ajout de nouveaux critères en matière de gestion de l'eau ou d'atténuation des effets des changements climatiques) ;

(2) au niveau de l'orientation sur le marché :

- le maintien de l'intervention pour une seule céréale, le blé tendre (comme filet de sécurité), le niveau de prix des autres céréales s'établissant naturellement ;
- l'abolition de la jachère obligatoire (mais en trouvant des solutions pour préserver les avantages environnementaux qu'elle a apportés) ;

(3) au niveau des nouveaux défis : la gestion des risques, la lutte contre les changements climatiques, une gestion plus efficace de l'eau, l'exploitation optimale des possibilités liées aux bioénergies et la préservation de la biodiversité, etc.

Pour plus d'information :

[http://www.europa.eu/rapid/pressReleasesAction.do?](http://www.europa.eu/rapid/pressReleasesAction.do?reference=IP/07/1720&format=HTML&aged=0&language=FR&guiLanguage=fr)

[reference=IP/07/1720&format=HTML&aged=0&language=FR&guiLanguage=fr](http://www.europa.eu/rapid/pressReleasesAction.do?reference=IP/07/1720&format=HTML&aged=0&language=FR&guiLanguage=fr)

## DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

### Un partenariat européen dans le secteur automobile

Un partenariat européen pour l'anticipation du changement dans le secteur automobile a été officiellement lancé, le 5 novembre 2007, conjointement par la Commission européenne et les acteurs clés du secteur automobile (l'Association des constructeurs européens d'automobiles – ACEA -, le Comité de liaison européen des fabricants d'équipements et de pièces automobiles – CLEPA - et la Fédération européenne des métallurgistes - FEM). Cette démarche fait suite au « Forum restructurations : Secteur automobile », organisé par la Commission européenne les 17 et 18 octobre qui a réuni des représentants des institutions européennes, de l'industrie, des partenaires sociaux, des gouvernements centraux et des autorités régionales. Lors des discussions, les intervenants ont notamment évoqué les sujets tels que :

- la nécessité de défendre l'industrie automobile européenne face à la concurrence internationale ;
- la nécessité de fixer des normes environnementales contraignantes mais réalistes ;
- la nécessité de mettre en œuvre les recommandations de CARS 21.

L'objectif du nouveau partenariat, ouvert à d'autres acteurs, notamment aux autorités publiques nationales, régionales et locales, est d'assurer un suivi de l'évolution de l'industrie automobile et à favoriser l'échange de savoir-faire sur la gestion socialement responsable des restructurations.

Pour plus d'information :

[http://ec.europa.eu/employment\\_social/restructuring/docs/partnership\\_fr.pdf](http://ec.europa.eu/employment_social/restructuring/docs/partnership_fr.pdf)

[http://ec.europa.eu/employment\\_social/restructuring/forum\\_fr.htm](http://ec.europa.eu/employment_social/restructuring/forum_fr.htm)

<http://ec.europa.eu/enterprise/automotive/pagesbackground/competitiveness/cars21.htm>

L'outil de représentation auprès de l'Union Européenne  
des collectivités territoriales et organismes consulaires alsaciens

Bureau Alsace19 A-D, Avenue des Arts (Bte 5) B-1000 Bruxelles

Tél. + 32 2 221 04 30 - Fax + 32 2 217 66 12 – [info@bureau-alsace.org](mailto:info@bureau-alsace.org) <http://www.bureau-alsace.org>

### Plus de financement pour la recherche dans le secteur automobile

Selon les estimations de la commission de l'industrie et de la recherche (ITRE) du Parlement européen, il faut aider l'industrie automobile à s'adapter aux nouvelles exigences environnementales (réduction des émissions de CO2 des véhicules) notamment par une augmentation du financement de la recherche. C'est la demande qu'elle formule dans un rapport sur le projet de cadre réglementaire concurrentiel pour le secteur automobile (programme CARS 21), adopté le 21 novembre. Compte tenu du fait que l'industrie automobile doit subir des changements considérables, des ajustements de la politique européenne sont nécessaires afin, notamment, de sauvegarder l'emploi.

Dans les circonstances où le développement de nouveaux modèles nécessite cinq à sept ans, les députés demandent à la Commission européenne de ne pas fixer d'objectifs obligatoires pour les émissions de CO2 avant 2015 (à partir de cette date, l'objectif moyen de 125g de CO2 par km doit être réalisable). Afin d'atteindre de tels objectifs contraignants, une augmentation du financement public consacré à la recherche et au développement est nécessaire. En outre, l'un des programmes de l'Institut européen de technologie devrait être consacré à la réduction des émissions de CO2. Le rapport souligne également la nécessité d'une protection effective des droits de propriété intellectuelle à tout partenariat (notamment avec la Chine). Les députés demandent, enfin, à la Commission de présenter des propositions en vue de la création d'un marché commun des pièces détachées ou de remplacement. Ce rapport se sera soumis à la plénière de janvier 2008.

Pour plus d'information :

[http://www.europarl.europa.eu/news/expert/infopress\\_page/052-13349-325-11-47-909-20071119IPR13317-21-11-2007-2007-false/default\\_fr.htm](http://www.europarl.europa.eu/news/expert/infopress_page/052-13349-325-11-47-909-20071119IPR13317-21-11-2007-2007-false/default_fr.htm)

### Soutien à la création d'un « Small Business Act »

Le Conseil Compétitivité a donné son appui à l'idée de créer un «Small Business Act» (SBA) à l'européenne. Le SBA devrait être une initiative globale avec des propositions concrètes de soutien des PME, qui inclurait des dispositions relatives à la fiscalité, à l'accès au financement, à l'accès au marché (dans les Etats membres de l'UE et en dehors de l'UE), et des exceptions pour les PME en matière de démarches administratives. Le SBA contiendra également des mesures sur les marchés publics (sans quota européen en faveur des PME). Quant aux financements des PME, les Etats membres et la Commission doivent accélérer les actions facilitant la création d'un marché européen des capitaux à risques, tout en développant d'autres mécanismes d'accès au financement pour les petites entreprises. Les conclusions du Conseil constituent des réponses à plusieurs documents récents présentés par la Commission, comme sa révision à mi-parcours de la politique industrielle de l'UE (publiée le 4 juillet), ou sa révision à mi-parcours de la politique européenne à l'égard des PME (publiée le 4 octobre).

Les ministres soutiennent aussi la Commission dans son intention de présenter un plan d'action pour une « politique industrielle durable », au début 2008, qui proposerait des mesures visant à accélérer l'éco-innovation et à encourager le développement de marchés pour des technologies nouvelles respectueuses de l'environnement.

### Un réseau d'information électronique sur les sociétés cotées

La Commission européenne invite les États membres à créer un réseau électronique interconnectant les fichiers nationaux d'informations financières concernant les sociétés cotées en bourse. L'objectif de cette recommandation adoptée le 15 octobre est de faciliter l'accès des investisseurs aux données sur les performances des entreprises et sur l'évolution de leurs principales participations. La nouvelle recommandation de la Commission encourage les États membres à prendre les mesures nécessaires pour interconnecter électroniquement les fichiers centraux, contenant les informations financières réglementaires. Ces derniers, imposés par une directive de 2004 sur les obligations de transparence des sociétés cotées en bourse (2004/109/CE), ont été désignés au niveau national par les États membres et mis à la disposition des participants au marché. La recommandation assigne un rôle important au comité européen des régulateurs des marchés de valeurs mobilières (CERVM) dans le lancement du réseau électronique. Le CERVM est ainsi invité à réfléchir, d'ici à septembre 2010, au développement futur de ce réseau paneuropéen. Cet objectif à long terme consisterait à mettre en place, à l'intention des investisseurs (et des autres parties intéressées), un guichet unique donnant accès aux informations financières sur les sociétés cotées en bourse.

Pour plus d'information :

<http://europa.eu/rapid/pressReleasesAction.do?reference=IP/07/1494&format=HTML&aged=0&language=FR&guiLanguage=fr>

L'outil de représentation auprès de l'Union Européenne  
des collectivités territoriales et organismes consulaires alsaciens

### Manuel relatif à la mise en œuvre de la directive « Services »

La Direction générale du marché intérieur de la Commission européenne (DG Marché intérieur) a publié sur son site internet un manuel relatif à la mise en œuvre de la directive « Services » (2006/123/CE), proposée en 2004 par le commissaire Frits Bolkestein et adoptée en 2006. Ce document de 80 pages explique toutes les dispositions de la directive, rappelant de même que les services « non économiques » d'intérêt général ne sont pas couverts par la directive ('services non économiques' vise les services qui ne sont pas fournis en échange d'une contrepartie économique).

Pour plus d'information :

[http://ec.europa.eu/internal\\_market/services/services-dir/proposal\\_fr.htm](http://ec.europa.eu/internal_market/services/services-dir/proposal_fr.htm)

### Services d'intérêt général - Précisions utiles sur les aides d'Etat et les marchés publics

La Commission européenne a publié, le 20 novembre, deux « documents de travail » (numérotés respectivement SEC 1514 et SEC 1515) qui apportent des précisions sur les règles communautaires relatives aux aides d'Etat applicables aux services économiques d'intérêt général (SIEG), et aux marchés publics pour les services sociaux d'intérêt général (SSIG). Le premier document donne des exemples concrets pour distinguer services économiques et non économiques, précisant le fait qu'une activité soit soumise aux règles de concurrence ne signifie pas que les autorités publiques doivent 1°) assurer qu'une multiplicité d'opérateurs exercent leurs activités sur le marché ; 2°) privatiser les entités publiques ; 3°) supprimer les droits spéciaux ou exclusifs existants qui sont nécessaires et adaptés à la prestation du service. Le document explique également dans quelles conditions, le financement public des prestataires de services ne sera pas considéré comme une aide d'Etat, conformément à la jurisprudence de la Cour de justice ou conformément à la décision dite « Altmark » et bénéficiera d'une exemption de l'obligation de notification qui s'applique normalement lorsqu'une aide d'Etat est accordée. Autrement dit, il apporte des éclaircissements concernant deux conditions majeures: la nécessité pour les pouvoirs publics d'attribuer une mission d'intérêt général à un prestataire de services via un acte de mandatement et l'obligation de définir, a priori, des paramètres de coût afin d'assurer que les futures compensations accordées au titre de la mission de service public n'excèdent pas les coûts supportés par le prestataire de services. Le deuxième document rappelle tout d'abord qu'une autorité publique a tout pouvoir pour décider si elle assure les services elle-même ou les confie à un tiers et décide d'externaliser la prestation de SSIG. Il explique également les conditions de passation de marchés publics.

Pour plus d'information :

Documents sur : [http://ec.europa.eu/services\\_general\\_interest/index\\_fr.htm](http://ec.europa.eu/services_general_interest/index_fr.htm)

### Développement du microcrédit en Europe

Une initiative promouvant le développement du microcrédit dans l'Union européenne a été lancée par la Commission européenne, le 19 novembre 2007. Son objectif est d'améliorer l'accès au financement notamment des petites entreprises. Le microcrédit consiste en l'attribution de prêts de faible montant à des entrepreneurs qui ne peuvent accéder aux prêts bancaires classiques. D'après la Commission, il y aurait dans l'Union européenne une demande potentielle de 700 000 prêts, notamment pour des créateurs de petites entreprises dans le secteur de services pour des prêts avoisinant 7 700 euros.

L'initiative s'adresse ainsi aux micro-entreprises qui occupent moins de dix personnes, c'est-à-dire 91% de l'ensemble des entreprises européennes, ainsi qu'aux personnes qui ne peuvent avoir accès aux services bancaires traditionnels.

La création d'une nouvelle entité au niveau européen est également envisagée pour soutenir et accompagner les institutions de microfinancement non bancaires dans les États membres. Cette entité serait alors financée par le Fonds européen de développement régional (FEDER) tandis que sa gestion serait assurée par le Fonds européen d'investissement (FEI), déjà impliqué dans le domaine du microcrédit avec l'initiative JEREMIE.

Pour plus d'information :

[http://www.europa.eu/rapid/pressReleasesAction.do?](http://www.europa.eu/rapid/pressReleasesAction.do?reference=IP/07/1713&format=HTML&aged=0&language=FR&guiLanguage=fr)

[reference=IP/07/1713&format=HTML&aged=0&language=FR&guiLanguage=fr](http://www.europa.eu/rapid/pressReleasesAction.do?reference=IP/07/1713&format=HTML&aged=0&language=FR&guiLanguage=fr)

L'outil de représentation auprès de l'Union Européenne  
des collectivités territoriales et organismes consulaires alsaciens

Bureau Alsace19 A-D, Avenue des Arts (Bte 5) B-1000 Bruxelles

Tél. + 32 2 221 04 30 - Fax + 32 2 217 66 12 – [info@bureau-alsace.org](mailto:info@bureau-alsace.org) <http://www.bureau-alsace.org>

## EDUCATION ET CULTURE

### Modernisation de l'enseignement supérieur

Le Conseil Compétitivité a souligné, le 23 novembre dernier, dans une résolution sur la modernisation de l'enseignement supérieur la nécessité d'accroître la coopération entre les universités et les sociétés privées, afin de favoriser leur compétitivité dans le cadre de la mondialisation et des nouveaux enjeux qui se présentent à elles. Les Etats membres y sont invités à prendre des mesures pour encourager les universités à développer et à renforcer les partenariats avec les instituts de recherche, les autorités régionales et locales et la société civile.

Les Etats membres sont invités à :

- entreprendre les réformes nécessaires afin que les universités puissent, en toute indépendance, moderniser leur cursus afin qu'il réponde mieux aux besoins du marché du travail et des étudiants ;
- promouvoir la coopération entre les universités pour le développement de diplômes conjoints (un diplôme unique délivré par des universités de plusieurs Etats membres, à des étudiants qui terminent un programme intégré, développé conjointement par ces universités).
- élargir la dimension sociale d'Erasmus ainsi que le problème de la mobilité des étudiants les plus défavorisés.

### Changements pour le programme Erasmus Mundus

Réunis le 15 novembre en Conseil Education, Jeunesse et Culture, les Ministres de l'éducation de l'UE ont marqué leur accord quant à la manière dont le programme Erasmus Mundus fonctionnera en 2009-2013. Plusieurs modifications sont apportées au programme par rapport à son fonctionnement actuel :

- l'inclusion des doctorats au programme (jusqu'à présent le programme a été destiné aux étudiants du niveau master) ;
- l'augmentation substantiel du montant de la bourse d'études complètes afin d'attirer les étudiants des pays tiers. Le niveau d'une bourse pour un master d'un étudiant étranger serait de 24 000 euros par an, contre 9 000-11 000 euros par an (selon le degré de mobilité) pour un étudiant européen.

Les propositions que la Commission a faites le 12 juillet pour mettre à jour le programme Erasmus ont été entérinées par le Conseil qui a également accepté le budget indicatif de 493,69 millions d'euros pour 2009-2013. A noter qu'un faible pourcentage de ce budget est destiné aux activités complémentaires (conférences, ateliers et séminaires) censées améliorer l'attrait, la visibilité, le profil et l'image de l'enseignement supérieur européen, ainsi que son accès. La prochaine étape correspond à l'avis du Parlement européen et est attendu pour avril 2008.

Pour plus d'information :

<http://www.europa.eu/rapid/pressReleasesAction.do?reference=MEMO/07/460&format=HTML&aged=0&language=EN&guiLanguage=fr>

### Lancement officiel du cadre européen des certifications

Le Cadre européen des certifications (CEC) pour l'éducation et la formation tout au long de la vie a été officiellement lancé le 26 novembre, à l'occasion d'une conférence organisée par la Présidence portugaise à Lisbonne sur le thème « Valorisation de l'acquisition de connaissances: pratiques européennes de validation des acquis non-formels et informels ». L'accord politique auquel sont parvenus les ministres lors de la dernière session du « Conseil Education » (le 15 novembre dernier) et le Parlement européen (première lecture le 27 septembre) permettra une transposition du cadre dans les législations nationales en 2010 et une utilisation en 2012. A ce jour, parmi 32 Etats qui se sont engagés à mettre en œuvre le CEC (les 25 Etats membres plus d'autres pays participant au processus de Bologne) mettant en relation leur propre cadre national avec le cadre européen (afin que les diplômes nationaux mentionnent au plus tard en 2012 la référence CEC correspondante), quatre pays ont déjà souscrit à cette initiative: le Royaume-Uni, Malte, l'Irlande et la France. Le cadre européen comprend huit niveaux de qualifications, du plus élémentaire au plus avancé. L'accent n'est plus mis sur les critères (durée de la formation ou type d'établissement) mais sur les acquis de l'apprentissage. Cet outil vise à établir un langage commun pour décrire les qualifications acquises par le citoyen, permettant ainsi d'accroître la transparence et d'améliorer la comparabilité des compétences acquises dans le cadre des divers systèmes d'enseignement et de formation de l'UE

Pour plus d'information :

<http://www.europa.eu/rapid/pressReleasesAction.do?reference=IP/07/1760&format=HTML&aged=0&language=FR&guiLanguage=fr>

L'outil de représentation auprès de l'Union Européenne  
des collectivités territoriales et organismes consulaires alsaciens

## Un enseignement de qualité des langues étrangères

Lors du Conseil « Education », le 15 novembre dernier, les ministres des 27 Etats membres, en échangeant leur vues sur le document de travail de la Commission européenne relatif à la mise en œuvre du plan d'action « promouvoir l'apprentissage des langues et la diversité linguistique », ont largement partagé une opinion sur la nécessité d'apprendre des langues étrangères, mais aussi de protéger les langues moins parlées, ou de dimension moins internationale, dans un environnement de plus en plus globalisé. En effet, outre un intérêt économique et social évident (la connaissance des langues est un élément souvent fondamental dans la recherche d'un emploi), l'apprentissage d'une ou de plusieurs langues étrangères est une richesse culturelle spécifique à l'Europe, vecteur de communication entre les gens et de compréhension mutuelle. D'autres problématiques ont été abordées, comme l'apprentissage des langues dès le plus jeune âge, l'intégration des immigrés par l'apprentissage de la langue de leur pays d'accueil, mais aussi l'intérêt des pays d'accueil envers la culture des populations étrangères qu'ils hébergent.

Cette discussion a été riche en enseignement pour la Commission, qui prépare actuellement une nouvelle stratégie en matière de multilinguisme. Celle-ci sera présentée au mois de septembre 2008, sous présidence française. La Présidence slovène organisera, par ailleurs, une conférence sur ce sujet en février 2008.

Pour plus d'information :

<http://www.europa.eu/rapid/pressReleasesAction.do?reference=PRES/07/256&format=HTML&aged=0&language=FR&guiLanguage=fr>

## Soutien des Etats membres à l'Agenda européen de la culture

Adopté en mai dernier par la Commission européenne, l'Agenda européen de la culture a été très bien accueilli par les ministres de la Culture de l'UE, le 16 novembre dernier, qui ont donné le feu vert pour les domaines d'actions prioritaires en matière culturelle pour la période 2008-2010. Ces domaines sont:

- améliorer les conditions nécessaires à la mobilité des artistes et des autres professionnels du secteur culturel;
- favoriser l'accès à la culture, notamment par la promotion du patrimoine culturel, le tourisme culturel, le multilinguisme, la numérisation et la mobilité accrue des collections;
- mettre au point un nouveau type de données, statistiques et méthodologies dans le domaine culturel et améliorer leur comparabilité ;
- accroître au maximum le potentiel du secteur culturel et créatif, et en particulier celui des PME ;
- promouvoir et mettre en œuvre la convention de l'Unesco sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles.

Trois objectifs stratégiques vont guider l'Agenda européen de la culture: la promotion de la diversité culturelle et du dialogue interculturel ; la promotion de la culture en tant que catalyseur de la créativité dans le cadre de la stratégie de Lisbonne pour la croissance, l'emploi, l'innovation et la compétitivité ; la promotion de la culture en tant qu'élément indispensable dans les relations internationales de l'Union.

Pour plus d'information:

<http://www.europa.eu/rapid/pressReleasesAction.do?reference=IP/07/1709&format=HTML&aged=0&language=FR&guiLanguage=fr>

## Intégration des jeunes au processus politique et à la citoyenneté active

Les ministres de la Jeunesse se sont penchés, le 16 novembre, sur les initiatives à poursuivre pour mieux prendre en compte les questions liées à la jeunesse dans la mise en œuvre de la stratégie de Lisbonne, comme le stipule le Pacte européen de la jeunesse. Adopté par le Conseil européen de mars 2005, le Pacte a reconnu l'importance de l'intégration des jeunes dans la société et dans la vie active et suggéré un meilleur usage du potentiel qu'ils représentent. Les ministres ont fait part des efforts mis en œuvre dans leur pays pour améliorer l'intégration des jeunes à la vie en société et lutter contre la discrimination sociale qui guette les classes les plus défavorisées. Il faudrait néanmoins augmenter les efforts afin de lutter contre le chômage des jeunes, leur permettre un accès plus aisé au logement dans un contexte d'augmentation des loyers et lutter contre l'exclusion sociale, les jeunes étant un groupe particulièrement sensible à la marginalisation, stimuler le développement de l'esprit d'entreprise dans les études et inciter les jeunes à monter leur propre entreprise, par le biais d'incitations fiscales ou de simplifications des procédures administratives. Des statistiques afin de sonder les jeunes devraient être plus systématiques et un processus de monitoring interne devrait être installé au niveau national. Le processus d'évaluation aura lieu en 2009 afin de préparer le terrain à la mise au point d'une méthode de travail novatrice qui permettra de réaliser les objectifs de cette stratégie dans le domaine de la jeunesse.

L'outil de représentation auprès de l'Union Européenne  
des collectivités territoriales et organismes consulaires alsaciens

## L'éducation physique contre l'obésité

Selon la recommandation du Parlement européen dans un rapport d'initiative intitulé « *le rôle du sport dans l'éducation* », adopté le 13 novembre par 590 voix pour (56 contre, 21 abstentions). L'éducation physique devrait devenir obligatoire à l'école primaire et secondaire, à raison de trois séances de gymnastique par semaine. Les gouvernements nationaux devraient encourager autant que possible les établissements scolaires à dépasser ce minimum de trois leçons de gymnastique par semaine. Il insiste sur l'aspect qualitatif du sport. En effet, l'infrastructure sportive de nombreuses écoles est souvent inadéquate, voire en trop mauvais état. Ainsi le Parlement européen recommande d'utiliser les Fonds structurels pour mettre ce matériel à niveau dans les zones défavorisées. A cet égard, il invite la Commission à rédiger des lignes directrices quant à la manière d'appliquer les règles relatives aux aides d'Etat pour aider financièrement les écoles. L'éducation physique en tant qu'outil de santé publique est incontournable pour lutter contre l'obésité qui touche 21 millions d'enfants dans l'Union. Le rapport (non contraignant) qui est une réponse du PE aux Livres blancs de la Commission européenne sur le sport (COM(2007)0391) et l'obésité (COM(2007)0279), invite les Etats membres à consacrer plus de ressources à l'élargissement de l'éventail des pratiques sportives disponibles, et à accroître la participation des écolières.

Pour plus d'information :

[http://www.europarl.europa.eu/news/public/story\\_page/041-12716-309-11-45-906-20071107STO12715-2007-05-11-2007/default\\_fr.htm](http://www.europarl.europa.eu/news/public/story_page/041-12716-309-11-45-906-20071107STO12715-2007-05-11-2007/default_fr.htm)

Liens vers le Livre blanc sur le sport:

[http://ec.europa.eu/sport/whitepaper/wp\\_on\\_sport\\_fr.pdf](http://ec.europa.eu/sport/whitepaper/wp_on_sport_fr.pdf)

## EMLPOI ET AFFAIRES SOCIALES

### Le nouvel agenda social après 2010

Le 19 et 20 octobre à Lisbonne s'est tenu le sommet tripartite social en présence du Vladimir Spidla, le commissaire européen pour l'Emploi, les Affaires sociales et l'Egalité des chances, et les partenaires sociaux. Cela a été l'occasion pour le commissaire tchèque de présenter les six priorités pour la future politique sociale de l'Union, à savoir :

- 1. Des emplois de meilleure qualité**, afin d'aider les personnes à sortir durablement de la pauvreté et améliorer la croissance économique et la compétitivité, par le biais de création des emplois de meilleure qualité et d'investissement dans le capital humain et social ;
- 2. La flexicurité**, dont la stratégie dans les programmes nationaux de réformes des Etats membres devrait être mise en œuvre par ces derniers lors du prochain cycle des lignes directrices intégrées (2008-2010) selon les recommandations de la Commission qui effectuera un suivi de ces stratégies dans les rapports annuels de progrès et rendra compte des progrès accomplis à la fin du cycle de Lisbonne, en 2010 ;
- 3. Le capital humain**, où l'Europe devrait renforcer ses efforts pour améliorer l'efficacité comme l'équité de ses systèmes d'éducation et de formation, en relevant le niveau moyen des compétences au sein de sa population, y compris parmi les groupes défavorisés en termes d'accès à la formation ;
- 4. L'emploi des jeunes** dont le taux de chômage reste très important (17%);
- 5. Le vieillissement actif**, afin de stimuler le taux d'emploi des travailleurs âgés, qui a augmenté de 35,7 % à 43,5 % depuis dix ans et qui devrait atteindre en 2010 le taux d'emploi de 50 % pour les travailleurs âgés ;
- 6. Le Fonds social européen**, qui avec 76 milliards d'euros pour la période 2007- 2013, demeure un instrument clé pour soutenir les efforts de réforme et de modernisation des marchés du travail nationaux.

Avec le Fonds européen d'ajustement à la mondialisation le soutien est renforcé en vue des travailleurs victimes de la mondialisation.

Pour plus d'information :

[http://www.eu2007.pt/UE/vFR/Noticias\\_Documentos/20071018PARCEIROS.htm](http://www.eu2007.pt/UE/vFR/Noticias_Documentos/20071018PARCEIROS.htm)

L'outil de représentation auprès de l'Union Européenne  
des collectivités territoriales et organismes consulaires alsaciens

Bureau Alsace19 A-D, Avenue des Arts (Bte 5) B-1000 Bruxelles

Tél. + 32 2 221 04 30 - Fax + 32 2 217 66 12 – [info@bureau-alsace.org](mailto:info@bureau-alsace.org) <http://www.bureau-alsace.org>

## Les maires de dix capitales européennes en faveur des services publics

Les maires de dix capitales européennes - Bruxelles, Paris, Londres, Luxembourg, Lisbonne, Sofia, Amsterdam, Tallinn, Vienne et Nicosie - ont signé, le 9 novembre à Bruxelles, une « déclaration conjointe pour la défense de services publics de qualité et accessibles à tous ». Les maires soulignent dans leur déclaration qu'il est plus que jamais nécessaire de se mobiliser car l'accessibilité de tous à des services publics de qualité est un élément fondamental du modèle social européen. Les Etats, doivent pouvoir offrir à chacun un accès aux services indispensables de qualité et à un prix raisonnable dans tous les domaines: les hôpitaux, les services sociaux et de santé, les transports publics, la garde d'enfants, l'éducation, les services postaux, les télécommunications, l'Internet, etc. Dans ces circonstances, une législation européenne est indispensable qui, tout en tenant compte des différentes définitions des « services publics », garantira la sécurité juridique des services publics et l'établissement d'un équilibre entre les règles du marché intérieur et la mission de service public.

## Examen des résultats de l'année 2007 : année de l'égalité des chances pour tous

La conférence « Celebrating 2007 », qui se tenue le 19 et le 20 novembre à Lisbonne, a fait le bilan sur les résultats obtenus au cours de l'année 2007, année européenne de l'Egalité des chances, tout en essayant de définir les défis futurs. Ainsi, au cours de cette année 2007, 1000 manifestations et activités ont pris place aux niveaux régional, local et national dans tous les pays de l'Union. Environ la moitié d'entre elles ont été cofinancées par la Commission européenne. Elles comportent entre autres 47 programmes différents de formation anti-discrimination, 31 études ou enquêtes et 21 concours entre des écoles, des entreprises ou encore le public en général. De nouveaux partenariats et dialogues promouvant l'égalité ont été développés au cours de cette année entre départements gouvernementaux, la société civile et les autres acteurs concernés. Pour la première fois les Etats membres ont développé des stratégies couvrant les six bases de discrimination reprises dans l'article 13 du Traité d'Amsterdam, à savoir: la discrimination fondée sur le genre, de la race ou de l'origine ethnique, de la religion, de l'orientation sexuelle, de l'âge et du handicap.

Pour plus d'information :

<http://europa.eu/rapid/pressReleasesAction.do?reference=IP/07/1717&format=HTML&aged=0&language=FR&guiLanguage=fr>

## Vision sociale de l'Europe par la Commission européenne

Parallèlement à sa communication relative au marché intérieur, la Commission a adopté, le 19 novembre, une communication présentant « *une nouvelle vision sociale pour l'Europe du XXI<sup>e</sup> siècle : opportunités, accès et solidarité* ». Afin d'alimenter la consultation déjà ouverte et prorogée jusqu'au 15 février 2008, ce document servira à la Commission, au milieu de l'année 2008, à élaborer le futur agenda social, dont les contours ont déjà été esquissés par Vladimir Spidla (Emploi et Affaires sociales). Il identifie les principaux domaines d'action dans lesquels il est nécessaire d'investir : la jeunesse, les possibilités de carrières épanouissantes, une durée de vie plus longue et en meilleure santé, l'égalité entre hommes et femmes, l'inclusion active et la non discrimination, la mobilité et l'intégration, la culture, la citoyenneté et le dialogue. Si cet investissement incombe principalement aux États membres, l'Europe peut aussi agir, en mettant cinq instruments à sa disposition :

- La mise en place des cadres d'action politiques, à l'image de la stratégie européenne pour l'emploi ;
- La garantie des règles du jeu égales. L'UE dispose « *d'un cadre juridique solide* » dans certains secteurs (égalité des sexes, lutte anti-discrimination, libre circulation des travailleurs, conditions de travail et d'emploi);
- Le partage d'expériences et de meilleurs pratiques ;
- Le soutien des actions menées au niveau local, régional et national, grâce aux Fonds structurels ;
- La sensibilisation du public.

Pour plus d'information :

<http://europa.eu/rapid/pressReleasesAction.do?reference=IP/07/1728&format=HTML&aged=0&language=FR&guiLanguage=fr>

L'outil de représentation auprès de l'Union Européenne  
des collectivités territoriales et organismes consulaires alsaciens

## Les cinq axes de travail pour les handicapés en 2008-2009

La Commission européenne a présenté, le 3 décembre (date de la journée internationale), un plan d'action européen pour les personnes handicapées pour 2008-2009. S'appuyant et entendant appliquer la convention des Nations unies relative aux droits des personnes handicapées, (signée en 2007 par les Etats membres et la Communauté européenne), ce plan s'articule autour d'un objectif prioritaire aux fins de l'inclusion active et de l'accès aux droits, à savoir l'« accessibilité ». Après avoir dressé le bilan des actions réalisées (règlement sur l'accessibilité dans les transports aériens et ferroviaires, normalisation des exigences pour l'accès aux technologies de l'information, méthode ouverte de coordination, programme Progress), la Commission présente cinq axes de son action pour les deux années à venir :

- (1) l'accessibilité au marché du travail ;
- (2) faciliter l'accès aux biens, services et infrastructures ;
- (3) la capacité d'analyse (nécessité de disposer de données plus fiables et plus comparables en matière de handicap et de participation des personnes handicapées à la vie de la société ; mise en œuvre d'un réseau universitaire européen de spécialistes du handicap afin d'apporter des connaissances scientifiques et des recommandations) ;
- (4) favoriser la mise en œuvre de la convention des Nations unies (La Commission proposera, début 2008, une proposition de décision pour ratifier la Convention au nom de la CE, par le biais d'évaluation nécessaire d'une modification du droit européen dérivé ou d'une adaptation des politiques concernées ;
- (5) compléter le cadre anti-discrimination (la Commission envisage de présenter, en 2008, une proposition de directive destinée à compléter le cadre communautaire actuel, basé sur l'article 13 du traité CE concernant la lutte contre les discriminations, notamment fondées sur un handicap, au-delà du marché du travail).

Pour plus d'information:

[http://www.europolitique.info/web/external-file/pdf/gratuit\\_fr/213796-fr.pdf](http://www.europolitique.info/web/external-file/pdf/gratuit_fr/213796-fr.pdf)

## ENERGIE – ENVIRONNEMENT

### 350 millions d'euros pour des bâtiments éco- efficaces

Le ministre français de l'Ecologie, du Développement et de l'Aménagement durables, Jean-Louis Borloo, le vice-président de la Banque européenne d'investissement, Philippe de Fontaine Vive et le président du directoire de la Caisse nationale des caisses d'épargne (CNCE), Charles Milhaud, ont signé, le 16 octobre à Paris, une déclaration d'intention portant sur 350 millions d'euros, dont l'objectif est de soutenir les investissements publics visant la construction ou la réhabilitation de bâtiments publics dans le cadre général de la lutte contre le changement climatique et d'une meilleure gestion de l'environnement naturel et urbain. Cette déclaration d'intention s'inscrit dans le cadre du programme « Haute Qualité Energie Environnement » (HQEE), conçu en concertation avec l'ADEME (Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie).

400 projets s'inscrivant dans cette démarche ont déjà été identifiés par l'ADEME (construction et la réhabilitation des bâtiments d'intérêt public tels que collèges, crèches, bâtiments administratifs, centres sportifs et de loisirs, locaux associatifs). Ce programme, le premier de ce type en Europe pour la BEI, qui est en phase avec les politiques de l'UE en matière de climat et d'énergie adoptées par le Conseil européen de mars 2007, d'environnement et de développement durable permettra d'accélérer la réalisation du Plan Climat français, des objectifs du Grenelle de l'Environnement et de la directive européenne en la matière.

Pour plus d'information :

<http://europa.eu/rapid/pressReleasesAction.do?reference=BEI/07/103&format=HTML&aged=0&language=FR&guiLanguage=fr>

L'outil de représentation auprès de l'Union Européenne  
des collectivités territoriales et organismes consulaires alsaciens

Bureau Alsace19 A-D, Avenue des Arts (Bte 5) B-1000 Bruxelles

Tél. + 32 2 221 04 30 - Fax + 32 2 217 66 12 – [info@bureau-alsace.org](mailto:info@bureau-alsace.org) <http://www.bureau-alsace.org>

### Exigences sur la consommation des modes « veille »

L'application de la directive établissant un cadre pour les exigences en matière d'écoconception applicables aux produits consommateurs d'énergie (2005/32/CE) était au centre d'une réunion des parties prenantes lors du Forum de consultation «écoconception», qui a réuni, le 19 octobre à Bruxelles, des représentants des Etats membres (et des observateurs des pays candidats), de l'industrie, des ONG de défense des consommateurs et de l'environnement. Les participants se sont penchés sur le « *potentiel significatif* », en termes d'économies d'énergie, de l'amélioration des modes « veille » des appareils électriques - question qui a fait l'objet d'une étude (prévue par la directive). Des « *exigences obligatoires* » sur la consommation d'énergie due aux modes « veille » des appareils électro-ménagers et des équipements de bureau permettrait une économie annuelle de 30 TWh, soit à peu près l'équivalent de la consommation électrique annuelle de la Hongrie. La difficulté d'appliquer ces exigences techniques pour la consommation d'énergie due aux modes «veille» réside en partie dans le fait qu'il faut tenir compte du caractère mondial du marché, de nombreux produits étant conçus et provenant de l'étranger. Le but de la Commission est d'utiliser la directive écoconception pour réduire sensiblement la consommation d'électricité des modes veille. Les parties prenantes ont donc étudié un document de travail proposant de fixer les exigences en matière d'écoconception à une consommation maximale d'un Watt pour les modes «veille», un an après l'entrée en vigueur des mesures. Trois ans plus tard, le chiffre proposé est de 0,5 Watt.

Pour plus d'information :

<http://europa.eu/rapid/pressReleasesAction.do?reference=IP/07/1561&format=HTML&aged=0&language=FR&guiLanguage=fr>

[http://ec.europa.eu/energy/demand/legislation/eco\\_design\\_en.htm](http://ec.europa.eu/energy/demand/legislation/eco_design_en.htm)

### Guide sur la gestion intégrée de l'environnement

La Commission européenne a publié un guide à l'attention des collectivités locales sur la gestion intégrée de l'environnement au niveau local. Le document rappelle les éléments clés et les étapes des processus qui doivent conduire à la mise en place de programmes dans ce domaine, en s'inspirant des meilleures pratiques des villes européennes.

Liens vers le guide:

[http://www.ccre.org/docs/guide\\_environment\\_mangement.pdf](http://www.ccre.org/docs/guide_environment_mangement.pdf)

### Publication du premier rapport sur le développement durable

D'après la principale conclusion de la Commission européenne dans son premier rapport sur la mise en œuvre de la stratégie communautaire en faveur du développement durable (SDD - décidée par le Conseil européen de juin 2006), les progrès accomplis dans le domaine du développement durable sont modestes, mais le développement des politiques aux niveaux européen et des États membres a largement progressé dans de nombreux domaines, tels que le changement climatique et l'énergie propre. En effet, parmi les sept grands défis (changement climatique et énergie propre, transport durable, consommation et production durables, conservation et gestion des ressources naturelles, santé publique, inclusion sociale, démographie et migration et pauvreté dans le monde) que la SDD vise à relever, c'est dans le domaine du changement climatique que tous les États membres ont adopté des stratégies nationales. L'UE doit donc continuer à se concentrer sur les sept défis recensés en juin 2006 qui restent d'actualité, tout en accordant une priorité particulière au changement climatique et à l'énergie propre. Seule une action plus déterminée peut rapprocher l'Union des objectifs fixés dans la stratégie, insiste la Commission, qui exhorte les États membres à se concentrer sur l'application effective des politiques qui produiront des résultats tangibles et mesurables sur le terrain. Ce document, adopté le 24 octobre sera soumis au Conseil européen de décembre 2007.

Pour plus d'information :

<http://europa.eu/rapid/pressReleasesAction.do?reference=IP/07/1576&format=HTML&aged=0&language=FR&guiLanguage=fr>

L'outil de représentation auprès de l'Union Européenne  
des collectivités territoriales et organismes consulaires alsaciens

Bureau Alsace19 A-D, Avenue des Arts (Bte 5) B-1000 Bruxelles

Tél. + 32 2 221 04 30 - Fax + 32 2 217 66 12 – [info@bureau-alsace.org](mailto:info@bureau-alsace.org) <http://www.bureau-alsace.org>

## Lancement de l'ICAP - un « partenariat international pour l'action carbone »

Avec le lancement, le 29 octobre à Lisbonne, d'un partenariat international pour l'action carbone (ICAP) dans le but de coordonner les efforts déployés pour la lutte globale contre les changements climatiques (ICAP), de nouvelles perspectives se sont ouverts pour la création d'un marché mondial du carbone. A l'origine de cette initiative se trouve une coalition de pays de l'UE, d'Etats américains (Californie en tête), les provinces du Canada, la Nouvelle-Zélande et la Norvège. Le lancement de ce partenariat est considéré comme un pas historique vers le développement d'un marché qui aidera à financer la transition vers une économie mondiale à faible teneur en carbone. Sa déclaration fondatrice, signée par plus de 20 membres fondateurs, promeut un certain nombre de principes que les signataires s'engagent à respecter, à savoir:

- imposer un plafond rigoureux et réalisable aux émissions de gaz à effet de serre ;
- assurer avec rigueur et précision la surveillance, le rapport de suivi régulier et la vérification des émissions ;
- encourager des approches communes et améliorer la capacité des partenaires à se concerter pour accroître les efforts de réduction des émissions - notamment via un marché global du carbone - et pour éviter les échappatoires ;
- créer, par les prix, des incitants à l'innovation, au développement et à l'utilisation des technologies propres ;
- encourager les investisseurs privés à choisir des projets et des technologies à faible teneur en carbone et à générer ainsi les flux de ressources financières requis pour favoriser le passage à un avenir à faible teneur en carbone.

Le Royaume-Uni, l'Allemagne, le Portugal, la France, les Pays-Bas et la Commission européenne sont parmi les membres de l'ICAP.

Pour plus d'informations :

[www.ICAPCarbonAction.com](http://www.ICAPCarbonAction.com)

## Premier aperçu de la stratégie pour les technologies énergétiques

La Commission a dévoilé, le 22 novembre, son premier aperçu de la stratégie pour le développement des technologies énergétiques, élaborée dans le cadre du plan d'action pour la politique énergétique pour l'Europe adopté en mars dernier. Cette stratégie a fait l'objet de conclusions du Conseil Energie, le 3 décembre dernier. Les deux objectifs principaux poursuivis par l'UE en matière de technologies énergétiques sont : la réduction du coût des énergies non polluantes et le renforcement de la position de pointe des entreprises européennes dans le secteur comme les technologies à faible intensité carbonique. Pour les atteindre, la Commission propose un plan stratégique basé sur une vision à long terme:

- d'ici 2020, les technologies énergétiques devront permettre de concrétiser l'objectif de 20% d'énergie produite à partir de sources renouvelables, tels que parcs éoliens en mer et biocarburants de 2ème génération ;
- d'ici à 2030, la chaleur et l'électricité devront être surtout produites à partir de sources à faible intensité carbonique et de centrales électriques à combustibles fossiles à très faible niveau d'émission incluant la technologie de la capture et du stockage de CO2 (CCS);
- pour 2050 et au-delà, la conversion du système énergétique européen aux technologies à faible intensité de carbone devra être achevée et le bouquet énergétique de l'UE devra être composé de sources d'énergie renouvelables, de technologies d'utilisation durable du charbon, du gaz et de l'hydrogène et, pour les Etats membres qui le souhaitent, de nucléaire en faisant appel à la fission de 4ème génération et à la fusion.

Afin de réaliser ces objectifs, l'UE doit mettre en œuvre une stratégie dotée de ressources réalistes : dans le cadre du 7ème PCRD elle prévoit une augmentation de 50% des dépenses annuelles en R&D dans le domaine de l'énergie sur la période 2007-2013. La stratégie doit néanmoins être plus ambitieuse en visant à mieux coordonner les dépenses aux plans européen et national et à faire usage de tous les instruments à disposition comme les Initiatives technologiques conjointes et l'Institut européen de technologie.

Pour plus d'information :

<http://europa.eu/rapid/pressReleasesAction.do?reference=IP/07/1750&format=HTML&aged=0&language=FR&guiLanguage=en>

## EurocitiEs prône l'efficacité énergétique

Une soixantaine de grandes villes ont débattu de la réduction de la consommation d'énergie dans le cadre de la conférence «Vers une ville à faible consommation d'énergie», qui s'est tenu du 24 au 26 octobre à Göteborg (Suède). Selon Kia Andreasson, Maire adjointe de Göteborg et présidente du Forum sur l'Environnement de EUROCITIES, les pouvoirs locaux jouent un rôle essentiel, étant le niveau le plus proche du citoyen afin de promouvoir les choix individuels qui font la différence pour contrer les émissions polluantes et le changement climatique. L'efficacité énergétique en milieu urbain a été abordée sous plusieurs angles (transports, logement, environnement, développement économique). Quelque 180 participants ont participé à la conférence, parmi lesquels la Commission européenne et la Banque européenne d'investissement. La ville de Lyon a invité les membres de EUROCITIES à participer à un programme coordonné en faveur des véhicules propres.

L'outil de représentation auprès de l'Union Européenne  
des collectivités territoriales et organismes consulaires alsaciens

Bureau Alsace19 A-D, Avenue des Arts (Bte 5) B-1000 Bruxelles

Tél. + 32 2 221 04 30 - Fax + 32 2 217 66 12 – [info@bureau-alsace.org](mailto:info@bureau-alsace.org) <http://www.bureau-alsace.org>

### Précision sur la directive sur la protection des sols

Dans l'un des amendements relatifs à la proposition de directive-cadre pour la protection des sols (et modifiant la directive 2004/35/CE), adoptés le 14 novembre, le Parlement européen préconise l'établissement d'un inventaire complet sur l'état des sols dans l'UE et sur les mesures déjà prises dans les États membres, afin d'assurer la transparence sur le marché intérieur en ce qui concerne la gestion des sols. Il insiste sur un délai de six ans à compter de la date de transposition pour que les États membres aient localisé au minimum les sites où se déroulent ou où se sont déroulées des activités affectant les sols telles que Seveso, des installations d'exploitation minière, ou des décharges de déchets. Le texte comprend une précision des activités ainsi qu'une définition des « sites contaminés » : tout site où la présence - sur ou dans le sol - de substances dangereuses engendrées par l'activité humaine et posant un risque significatif pour la santé et l'environnement. La proposition qui prévoit que, sept ans après la transposition de la directive, des stratégies d'assainissement (comportant au minimum des objectifs généraux d'assainissement, des priorités, un calendrier de mise en œuvre et un mécanisme de financement) doivent être mises au point par les États membres. Ces derniers devront aussi identifier les « zones prioritaires » qui doivent faire l'objet d'une protection spéciale contre l'érosion, le déclin de la matière organique, la perte de biodiversité, la compaction, la salinisation, les glissements de terrain, la désertification et l'acidification.

Pour plus d'information :

[http://www.europarl.europa.eu/news/public/focus\\_page/008-13216-316-11-46-901-20071115FCS13215-12-11-2007-2007/default\\_fr.htm](http://www.europarl.europa.eu/news/public/focus_page/008-13216-316-11-46-901-20071115FCS13215-12-11-2007-2007/default_fr.htm)

### Etude sur la perte de biodiversité

Une consultation via Internet (elle durera six semaines) a été lancée par la Commission européenne, le 14 novembre, relative à l'aspect économique de la perte de biodiversité. Suite à l'engagement pris par les ministres de l'Environnement lors du G8+5 de mars 2007 à Potsdam, la Commission appuie l'Allemagne dans les travaux préparatoires d'un examen des aspects économiques de la perte de biodiversité qui sera confié à un économiste indépendant. Il s'agira d'évaluer le coût de la perte de biodiversité et du déclin associé des services liés à l'écosystème dans le monde. Les résultats de l'appel à preuves alimenteront une étude préparatoire sur l'examen en question, à présenter à la neuvième conférence des parties à la Convention sur la diversité biologique, en mai 2008 à Bonn.

Pour plus d'information :

<http://ec.europa.eu/environment/nature/>

### Le réseau Natura 2000 intègre pour la première fois des sites des nouveaux États membres

Le réseau paneuropéen Natura 2000 d'habitats naturels protégés au titre de la directive « Habitats » (92/43/CEE) prend de l'ampleur, en intégrant 4 255 nouveaux sites d'importance communautaire, représentant une superficie totale d'environ 90 000 km<sup>2</sup>.

Par cette décision, le 13 novembre, la Commission étend la couverture géographique du réseau en ajoutant aux sites des régions biogéographiques déjà couvertes (atlantique, continentale, alpine, méditerranéenne, boréale, macaronésienne) une première liste de sites de la région pannonienne couvrant la République tchèque, la Hongrie et la Slovaquie. Une mise à jour des listes des régions atlantique, boréale et continentale a également été faite pour y inclure les territoires des États membres qui ont adhéré à l'UE en 2004 et ajouter un grand nombre de sites d'importance communautaire situés dans plusieurs anciens États membres (notamment la France, l'Allemagne, l'Espagne et l'Italie). L'ajout de vastes zones de l'environnement marin situées au large des côtes (plus de 8 000 km<sup>2</sup> ont été proposés par l'Allemagne) constitue aussi une nouveauté.

Pour plus d'information :

<http://europa.eu/rapid/pressReleasesAction.do?reference=IP/07/1683&format=HTML&aged=0&language=FR&guiLanguage=fr>

L'outil de représentation auprès de l'Union Européenne  
des collectivités territoriales et organismes consulaires alsaciens

## FISCALITE

### Le credo fiscal du Parlement européen

Deux ans après la publication de la Commission européenne intitulée « *La contribution des politiques fiscale et douanière à la Stratégie de Lisbonne* », le Parlement européen a adopté, le 24 octobre, un rapport d'initiative en matière fiscale. Selon les grandes lignes de ce rapport l'existence de vingt-sept systèmes d'imposition différents dans l'Union européenne constitue une entrave au bon fonctionnement du marché intérieur (cela crée d'importantes possibilités d'érosion des bases imposables, par exemple par le biais de l'évasion fiscale). En revanche, la concurrence fiscale dans l'UE a induit des avantages économiques à l'échelle de l'UE en offrant aux entreprises un environnement dynamique. Une coordination fiscale appropriée au niveau de l'UE, ne cherchant pas à harmoniser les taux d'imposition, peut contribuer à assurer un partage plus large encore des avantages découlant de la concurrence fiscale entre les entreprises, leurs salariés et les consommateurs. Le Parlement souligne la nécessité d'un cadre fiscal coordonné, y compris en ce qui concerne les impôts sur les sociétés, favorable aux entreprises, aux PME, et visant à relancer la croissance et à créer des emplois.

Le Parlement invite instamment la Commission et les États membres à prendre de nouvelles mesures pour lutter contre la fraude fiscale. Il rejette par ailleurs toute stratégie qui serait axée sur la fixation d'un taux minimum d'imposition au niveau communautaire. L'adoption d'un code de conduite général, encouragerait les États membres à rapprocher davantage les taux de leurs droits d'accises, lesquels sont fort disparates. Enfin, pour achever le marché intérieur il est nécessaire de simplifier la législation douanière et de rationaliser les procédures douanières dans le but de réduire le coût administratif pour les entreprises qui effectuent des transactions transfrontalières (simplification des obligations de conformité transfrontalières imposées aux entreprises).

Pour plus d'information :

[http://www.europarl.europa.eu/news/expert/infopress\\_page/042-12160-295-10-43-907-20071023IPR12115-22-10-2007-2007-false/default\\_fr.htm](http://www.europarl.europa.eu/news/expert/infopress_page/042-12160-295-10-43-907-20071023IPR12115-22-10-2007-2007-false/default_fr.htm)

### Adoption définitive du programme Fiscalis 2013

Le Conseil des ministres de l'UE a adopté, le 22 novembre, le programme communautaire « Fiscalis 2013 ». Doté d'un budget d'environ 150 millions d'euros pour la période 2008-2013, ce programme vise à doter les États membres des moyens de combattre plus efficacement la fraude fiscale et de réduire les coûts supportés par les opérateurs économiques pour se conformer à la législation en matière de taxe sur la valeur ajoutée (TVA) et de droits d'accises. On distingue trois types de participants au programme: les États membres, les pays candidats bénéficiaires d'une stratégie de pré-adhésion, **il en manque un**. Fiscalis permettra surtout de soutenir la mise en œuvre informatisée du contrôle des mouvements de produits soumis à accises (à compter de mi-2009). Bien entendu ces actions feront l'objet d'évaluation à mi parcours (au plus tard le 31 juillet 2011 pour le rapport intérimaire et pour le 31 juillet 2014 pour le rapport final). Plusieurs articles rappellent par ailleurs les règles de contrôle budgétaire afin d'éviter le gaspillage des fonds publics.

La décision du Conseil abroge la décision N° 2235/2002.

Pour plus d'information :

<http://europa.eu/rapid/pressReleasesAction.do?reference=PRES/07/265&format=HTML&aged=0&language=EN&guiLanguage=fr>

## GOUVERNANCE ET OPINIONS

### Le Sommet de Lisbonne

La cérémonie de signature du traité modificatif de l'Union européenne par les 27 chefs d'Etat et de gouvernement ainsi que le Conseil européen formel de fin d'année (réunissant les mêmes dirigeants) avaient lieu le même jour, le 13 décembre, mais à deux endroits différents: la signature dans la matinée à Lisbonne, l'ouverture du Sommet européen en début de soirée à Bruxelles.

En effet, la Commission s'est félicitée de la signature du Traité de Lisbonne, exprimant le souhait de sa ratification rapide. Avec le texte du Traité, porteur d'avancées significatives pour les citoyens et réglant la question institutionnelle out le temps à venir, une plus grande attention pourra dès lors être accordée aux questions telles que l'emploi et la croissance, l'énergie, le changement climatique ou encore les migrations.

L'outil de représentation auprès de l'Union Européenne  
des collectivités territoriales et organismes consulaires alsaciens

Bureau Alsace19 A-D, Avenue des Arts (Bte 5) B-1000 Bruxelles

Tél. + 32 2 221 04 30 - Fax + 32 2 217 66 12 – [info@bureau-alsace.org](mailto:info@bureau-alsace.org) <http://www.bureau-alsace.org>

## POLITIQUE REGIONALE

### Lancement officiel du programme URBACT II

A l'occasion de lancement du nouveau programme URBACT II dans le cadre d'une conférence qui s'est tenue à Berlin du 4 au 6 novembre, le premier appel à propositions du programme a été présenté. Ce dernier doit permettre à des villes européennes de partager leurs expériences dans le domaine des politiques urbaines. Doté d'un budget de près de 69 millions d'euros pour 2007- 2013, URBACT II a été adopté officiellement par la Commission européenne le 2 octobre dernier. Il implique quelques changements de taille par rapport au programme URBACT de première génération. Le programme s'adresse à toutes les villes de l'UE (plus la Norvège et la Suisse). Les villes des régions de l'Objectif de «convergence» de la politique de cohésion bénéficieront à l'avenir d'un taux de cofinancement communautaire de 80 % et les villes des régions «compétitivité» d'un taux de 70 %. Les nouvelles priorités de travail d'URBACT correspondent aux objectifs de Lisbonne et Göteborg : « les villes, moteurs de croissance et d'emplois » et « des villes attractives et cohésives ». 46 réseaux thématiques et une quinzaine de groupes de travail devraient être mis sur pieds, auxquels pourront aussi participer les Etats membres, les universités et autres centres de recherche.

Pour plus d'information :

[http://ec.europa.eu/regional\\_policy/cooperation/interregional/ecochange/index\\_fr.cfm](http://ec.europa.eu/regional_policy/cooperation/interregional/ecochange/index_fr.cfm)

<http://urbact.eu/fr/vers-urbact-2.html>

### Plaidoyer pour une coopération renforcée entre le Comité des Régions et les régions à pouvoirs législatifs de l'UE

Les travaux du 8ème Sommet des présidents des régions à pouvoirs législatifs de l'UE (REGLEG) (consacrées entre autres au REGLEG et à l'agenda européen ainsi qu'à l'avenir du REGLEG), se sont déroulés du 15 au 16 novembre à Barcelone, en présence de Josep-Lluís Carod-Rovira, vice-président du gouvernement de la Catalogne, du secrétaire d'Etat espagnol aux Affaires européennes Alberto Navarro, et de son homologue portugais Manuel Lobo Antunes. Le président Delebarre a insisté sur la nécessité d'une coopération entre le CdR et REGLEG renforcée.

Selon le président du CdR, Michel Delebarre il incombe aux collectivités territoriales d'activer la capacité de communication sur l'Europe, sur l'ensemble des territoires de l'Union, en agissant de concert avec les assemblées législatives. Pour faciliter l'utilisation de l'information sur l'Europe, il propose:

- la création d'un réseau entre les bureaux de presse des collectivités régionales et locales, qui adaptera le message sur l'actualité européenne aux intérêts territoriaux ;
- l'organisation, dans les différents Etats membres, en collaboration avec les associations nationales des pouvoirs régionaux et locaux, de séminaires pour les représentants régionaux et locaux, afin de débattre des thèmes les plus sensibles dans leur contexte national ;
- la publication de lettres ouvertes des gouvernements régionaux dans les plus grands journaux pour expliquer les effets positifs du Traité de Lisbonne ;
- la tenue de sessions spéciales au sein des conseils régionaux et locaux, ouvertes aux membres du PE et du CdR, et consacrées aux réalisations de l'intégration européenne et au processus de réforme institutionnelle de l'UE.

L'outil de représentation auprès de l'Union Européenne  
des collectivités territoriales et organismes consulaires alsaciens

### « Les régions - l'une des clefs pour impliquer activement les citoyens dans la construction de l'Europe »

Les participants de l'assemblée générale de l'Assemblée des Régions d'Europe (ARE), qui s'est tenue du 7 au 9 novembre à Udine (Italie) sur le thème « Identité - Les régions, une pièce du puzzle européen », ont adopté la « Déclaration d'Udine ».

Cette Déclaration, en reconnaissant que les régions sont des « pièces du puzzle européen », invite les gouvernements nationaux et les institutions européennes à mettre les mesures suivantes en œuvre:

- donner la responsabilité - et les moyens financiers - aux régions de définir et mettre en œuvre des politiques ayant un impact direct sur les identités régionales ;
- reconnaître que l'identité régionale et le principe de subsidiarité sont des facteurs-clés pour le développement de régions fortement intégrées ;
- reconnaître et soutenir les régions dans le développement d'une identité européenne, en sus des identités nationales existantes ;
- restreindre la capacité de la Commission européenne d'utiliser la politique des aides d'Etat pour limiter le soutien accordé par les régions à leurs politiques dans les domaines de la culture, des médias et de l'éducation.

Le rôle « significatif » que jouent les régions « dans la formation d'une identité régionale, nationale et européenne forte a été mis en exergue par le président de la Commission européenne, José Manuel Barroso qui a ajouté: « les régions sont l'une des clefs pour impliquer activement les citoyens dans la construction de l'Europe ».

Pour plus d'information :

La Déclaration est disponible sur site :

<http://www.aer.eu/fr/evenements/2/2007/aer-general-assembly-udine.html>

### Les collectivités territoriales voudraient se faire entendre

Selon les résultats du suivi de la stratégie de Lisbonne (un réseau de 104 régions et collectivités locales mis en place par le Comité des Régions de l'UE (CdR) en mars 2006) pour l'année 2007, dévoilés lors d'un séminaire qui s'est tenu au CdR le 22 octobre, 96% des autorités locales et régionales qui participent à la Plateforme de monitoring estiment qu'elles pourraient jouer un rôle plus important dans la mise en œuvre des programmes nationaux de réforme. La contribution des collectivités territoriales aux programmes nationaux de réformes rédigés par les Etats membres dans le cadre de la stratégie de Lisbonne et leur implication dans les cadres de référence stratégiques et programmes opérationnels des Fonds structurels européens pourraient être plus importante (42 % de ces collectivités se montrent « *relativement insatisfaites* » et 14 % « *très insatisfaites* », contre 5 % « *très satisfaites* » et 39 % « *relativement satisfaites* »). Une tendance dont le président du CdR, Michel Delebarre, s'était déjà fait écho lors de l'ouverture des « Open Days 2007 », le 8 octobre dernier à Bruxelles. Le rapport 2007 de la Plateforme de suivi devrait être finalisé d'ici la fin novembre et le CdR adoptera une résolution sur le sujet en février 2008. Les conclusions de la plateforme doivent être présentées au prochain Sommet de printemps des Chefs d'Etat et de gouvernement de l'UE.

Pour plus d'information :

[http://europa.eu/rapid/pressReleasesAction.do?](http://europa.eu/rapid/pressReleasesAction.do?reference=COR/07/129&format=HTML&aged=0&language=EN&guiLanguage=fr)

[reference=COR/07/129&format=HTML&aged=0&language=EN&guiLanguage=fr](http://europa.eu/rapid/pressReleasesAction.do?reference=COR/07/129&format=HTML&aged=0&language=EN&guiLanguage=fr)

<http://lisbon.cor.europa.eu/>

L'outil de représentation auprès de l'Union Européenne  
des collectivités territoriales et organismes consulaires alsaciens

Bureau Alsace19 A-D, Avenue des Arts (Bte 5) B-1000 Bruxelles

Tél. + 32 2 221 04 30 - Fax + 32 2 217 66 12 – [info@bureau-alsace.org](mailto:info@bureau-alsace.org) <http://www.bureau-alsace.org>

## RECHERCHE ET INNOVATION

### Dénonciation de la non-application du visa « Chercheurs »

La directive de 2005 (2005/71/CE) qui définit les conditions d'admission des chercheurs de pays tiers n'a pas encore été transposée dans la législation nationale de la majorité des Etats membres, alors que le délai de transposition était fixé au 12 octobre 2007. Selon la directive, un ressortissant d'un pays tiers qui compte venir dans l'UE pour participer à un projet de recherche scientifique pendant plus de trois mois peut bénéficier d'une procédure accélérée pour obtenir son titre de séjour. Ce sont les organismes de recherche agréés qui doivent certifier le statut des chercheurs dans une convention d'accueil qui attestera leur participation à un projet de recherche. Le détenteur de ce titre a automatiquement le droit de travailler dans l'Etat membre qui octroie le titre de séjour et jouit du même traitement que les citoyens de l'UE dans toute une série de domaines, dont la sécurité sociale. Une fois le titre de séjour accordé, le chercheur peut se rendre dans la plupart des Etats membres (pays Schengen et Irlande) pour effectuer son projet de recherche. A ce jour, six Etats membres seulement (Allemagne, Autriche, Belgique, Hongrie, Portugal et Roumanie) ont transposé la directive. Quatre autres Etats l'ont partiellement transposé (France, Lettonie, Lituanie et Slovaquie). Les Etats membres doivent honorer leurs engagements et procéder à la transposition pour éviter des procédures d'infraction.

Pour plus d'information :

<http://europa.eu/rapid/pressReleasesAction.do?reference=IP/07/1499&format=HTML&aged=0&language=EN&guiLanguage=fr>

### Clusters en matière d'innovation : statistiques et analyse des politiques actuelles de soutien

La Direction générale « Entreprise et Industrie » de la Commission européenne a publié, le 25 octobre, une étude présentant les principales statistiques obtenues par l'Observatoire européen des clusters. Cette dernière servira de base à la publication de "l'Agenda pour les Clusters européens » annoncé en 2008.

Pour plus d'information :

[http://ec.europa.eu/enterprise/newsroom/cf/itemlongdetail.cfm?item\\_id=1072](http://ec.europa.eu/enterprise/newsroom/cf/itemlongdetail.cfm?item_id=1072)

### Nouveau Comité consultatif de la recherche

Le Comité consultatif de l'espace européen de la recherche (ERAB) qui remplacera le Comité consultatif européen pour la recherche (EURAB), sera composé des spécialistes sélectionnés par une équipe d'experts et la Commission elle-même. La tâche de l'ERAB consistera, en outre d'émettre des avis, à établir un rapport annuel sur l'état de l'Espace européen de la recherche, suggérant des lignes d'action, sur des sujets comme la mobilité des chercheurs, la coordination des politiques nationales, la libre circulation des connaissances.

Dans l'équipe d'experts se trouve : *Claudie Haigneré, ancienne ministre française de la recherche et des affaires européennes, Vaira Vike-Freiberga, ancien président de Lettonie, Andrew Dearing, Secrétaire général de l'Association européenne pour l'administration de la recherche industrielle.*

L'outil de représentation auprès de l'Union Européenne  
des collectivités territoriales et organismes consulaires alsaciens

### Agir en faveur de l'esprit d'entreprise : lancement de « l'Enterprise Europe Network »

« Tout territoire, toute région, quelle que soit sa situation, peut agir en faveur de l'esprit d'entreprise et se doter des moyens de sa réussite ». Tels ont été les propos de Mme Françoise Le Bail, directrice générale adjointe et envoyée spéciale pour les PME (DG Entreprises et Industrie, Commission européenne), qui, dans le cadre du 15ème congrès annuel d'Eurochambres, qui s'est tenu les 25 et 26 octobre à Paris, a mis en exergue le rôle des PME pour stimuler la croissance et l'emploi, la politique de promotion de l'innovation dans les régions menée par la Commission. En effet, ce sont les PME représentant jusqu'à 80% de l'emploi dans certains secteurs, que l'UE a décidé de miser pour stimuler la croissance et relever le défi de l'emploi. A cette occasion la directrice générale adjointe de la Commission européenne a annoncé pour 2008:

- (1) le lancement, le 1er janvier, d'un nouveau réseau unique de soutien aux PME, « l'Enterprise Europe Network » (réseau de 600 organisations hôtes qui couvre 27 pays dans lesquels les chambres de commerce jouent un rôle extrêmement important), qui les assistera avec des services intégrés d'information et d'appui, de recherches de partenaires, d'internationalisation et d'accompagnement dans leur démarche d'innovation ;
- (2) la publication d'une communication sur les clusters, qui joue un rôle déterminant pour un territoire ou une région ;
- (3) l'adoption d'un « Mémoire sur les clusters », lequel présente une base politique importante pour développer et établir un agenda européen de clusters pour les années à venir ;
- (4) la parution, en mai ou juin, du « Small Business Act » pour l'Europe. L'objectif de la Commission est de proposer un cadre complet permettant aux PME d'innover, de croître, de gagner des marchés et de créer de l'emploi dans les régions ;
- (5) le projet « Erasmus pour jeunes entrepreneurs » devrait passer à sa phase opérationnelle fin 2008, début 2009.

### Accord du Conseil sur l'institut européen de l'innovation et de la technologie

Le Conseil Compétitivité du 23 novembre a conclu un accord politique sur l'initiative de l'Institut européen de l'Innovation et de la Technologie (l'IET) qui devrait se mettre en place en 2008. Le dernier obstacle à la création de l'IET - négociations budgétaires à partir du cadre financier de l'UE - avait été finalement résolu le 26 novembre, où 309 millions d'euros ont été accordés pour la période 2008-2013.

L'UE compte, par l'IET, accroître l'investissement des entreprises en R&D et innovation en Europe. Avec la création des « Communautés de la connaissance et de l'innovation » (CCI), les entreprises, les universités, et membres de la communauté scientifique mèneront ensemble des activités de R&D / innovation et d'éducation. Selon l'accord politique, trois Communautés de la connaissance et de l'innovation au maximum seront sélectionnées et mises sur pied dans un premier temps. Parmi les pistes de domaines de recherche pour ces CCI: changement climatique, énergies renouvelables, prochaine génération de technologies de l'information et de la communication. Il faudra au minimum trois organisations partenaires établies dans au moins deux Etats membres. Toutes seront juridiquement indépendantes l'une de l'autre. Les organisations partenaires de pays tiers peuvent participer à une CCI, mais en majorité les composantes d'une Communauté seront établies dans l'UE. Chaque CCI comptera parmi ses membres au minimum une entreprise, et une université (ou autre établissement d'enseignement supérieur qui décerne des diplômes au niveau du master ou du doctorat).

### Feu vert aux initiatives technologiques conjointes

Les projets de création de quatre partenariats public/privé à grande échelle sous forme d'« initiatives technologiques conjointes » (ITC) ont été adoptés par le Conseil Compétitivité, le 23 novembre, où les ministres ont trouvé une « orientation générale » sur les propositions d'ITC dans les domaines suivants : systèmes informatiques embarqués (Artemis), nanoélectronique (ENIAC), médicaments innovants (IMI), et aéronautique respectueuse de l'environnement (CLEAN SKY). Il s'agira chaque fois d'un organisme communautaire géré conjointement par l'industrie et les pouvoirs publics, l'objectif étant de faire avancer la R&D dans les domaines retenus par l'octroi des fonds à des projets en fonction de leur programme propre de recherche.

La Commission et les Etats membres (à titre individuel) seront associés aux ITC. Ces derniers participeront à Artemis et ENIAC. Les grandes sociétés qui se sont engagées à ce jour englobent Nokia, Philips, ST Microelectronics, Thales, DaimlerChrysler, GlaxoSmithKline, Airbus et SAAB.

Pour rappel, les initiatives technologiques conjointes octroieront des fonds pour des projets de recherche sélectionnés par appels à propositions et menés par des consortiums industriels. Les sociétés membres de ces consortiums seront tenues d'apporter une contribution économique considérable aux projets qui sera égale ou supérieure à celle des sources publiques, sur la durée de vie d'une ITC (prévue pour dix ans (2008-17)). La contribution des Etats membres aux projets se ferait sous forme d'accords d'aides non remboursables, conclus avec les participants aux projets, en fonction des règles nationales de financement de la R&D.

L'outil de représentation auprès de l'Union Européenne  
des collectivités territoriales et organismes consulaires alsaciens

## TIC au service des seniors

Réunis en Conseil Compétitivité le 23 novembre, les ministres de l'UE chargés de la Recherche ont dégagé une « orientation générale » (éléments de fond de l'acte juridique) concernant le projet de décision sur la participation de la Communauté au programme « Assistance à l'autonomie à domicile » (AAD), destinée à améliorer la qualité de vie des personnes âgées par le recours à de nouvelles technologies de l'information et des communications. La conclusion d'un accord en 1ère lecture, en codécision avec le Parlement est prévue au début 2008. La participation de la Communauté à ce type de programme, cofinancé à hauteur de 150 millions d'euros par le 7e programme-cadre, est régie par l'article 169 du traité. Le programme commun AAD constitue le cadre juridique et organisationnel d'un programme européen à grande échelle entre l'Allemagne, l'Autriche, la Belgique, Chypre, le Danemark, l'Espagne, la Finlande, la France, la Grèce, la Hongrie, l'Irlande, l'Italie, les Pays-Bas, la Pologne, le Portugal, la Roumanie, la Suède, Israël, la Norvège et la Suisse. Le programme conjoint AAD auquel peut participer tout Etat membre, est mis en œuvre sur la base de programmes de travail annuels recensant les sujets pouvant donner lieu à des appels à propositions. Pour plus d'information :

## SANTE

### Annnonce des 18 « mesures concrètes » d'ici à 2013

La Commission européenne a adopté, le 23 octobre, le Livre blanc qui propose 18 nouvelles « mesures concrètes » qui entre dans le cadre de la stratégie européenne sur la santé publique pour 2008-2013. L'accent est mis sur la santé dans une Europe vieillissante, la protection des citoyens contre les menaces sanitaires, y compris les maladies transmissibles et le bioterrorisme, ainsi que la sécurité des malades et la modernisation des services de santé via les nouvelles technologies. Parmi les actions prioritaires prévues :

- l'adoption d'une déclaration sur les valeurs fondamentales de la santé et d'un système européen d'indicateurs ;
- la réduction des inégalités en matière de santé,
- des mesures destinées à assister les Etats membres dans la gestion de l'innovation dans les systèmes de santé et des travaux relatifs aux maladies rares,
- l'amélioration de la santé des personnes âgées, la sécurité des transplantations d'organes ou encore la promotion des connaissances en matière de santé.

Pour plus d'information :

[http://ec.europa.eu/health/ph\\_overview/strategy/health\\_strategy\\_fr.htm](http://ec.europa.eu/health/ph_overview/strategy/health_strategy_fr.htm)

## TOURISME

### Forum européen du tourisme de Portimao

Lors du Forum européen annuel du tourisme qui s'est tenu à Portimao (Algarve), le 26 octobre dernier, le vice-président de la Commission européenne, Günter Verheugen, responsable de la politique des entreprises et de l'industrie, a remis le prix de « destination d'excellence européenne » (EDEN) aux dix meilleures destinations rurales émergentes. Ont été récompensés: la vallée de Pielachtal (Autriche), la ville de Durbuy (Belgique), le district de Sveti Martin na Muri (Croatie), le massif du Troodos (Chypre), la région de Florina (Grèce), la région d'Örség (Hongrie), le district de Clonakilty (Irlande), le site de Specchia (Italie), la ville de Kuldiga (Lettonie) et la région de Nadur (Malte). Les prix EDEN a un double objectif: attirer l'attention sur la valeur, la diversité et les caractéristiques communes des destinations touristiques européennes, d'une part, et promouvoir des destinations où la réussite commerciale va de pair avec la durabilité sociale, culturelle et environnementale, d'autre part. Le rôle d'EDEN consiste également en sensibilisation du public à la diversité et à la qualité du tourisme en Europe et promotion de celle-ci comme première destination touristique du monde. Dix pays et environ 400 destinations ont participé au concours pour lequel des jurys nationaux ont effectué les sélections. L'an prochain, sept autres Etats membres proposeront également leur candidature (Bulgarie, Estonie, Finlande, France, Lituanie, Espagne et Roumanie), de même que la Turquie. Le Forum a été l'occasion pour la Commission de présenter son nouvel « Agenda pour un tourisme européen compétitif et durable », adopté le 19 octobre. Un document qui plaide pour une approche intégrée du tourisme, impliquant tous les acteurs pour relever les défis de la compétitivité et de la durabilité du secteur.

Pour plus d'information :

[http://ec.europa.eu/enterprise/services/tourism/forum\\_algarve\\_2007.htm](http://ec.europa.eu/enterprise/services/tourism/forum_algarve_2007.htm)

[http://europa.eu/rapid/pressReleasesAction.do?](http://europa.eu/rapid/pressReleasesAction.do?reference=IP/07/1602&format=HTML&aged=0&language=FR&guiLanguage=fr)

[reference=IP/07/1602&format=HTML&aged=0&language=FR&guiLanguage=fr](http://europa.eu/rapid/pressReleasesAction.do?reference=IP/07/1602&format=HTML&aged=0&language=FR&guiLanguage=fr)

L'outil de représentation auprès de l'Union Européenne  
des collectivités territoriales et organismes consulaires alsaciens

Bureau Alsace19 A-D, Avenue des Arts (Bte 5) B-1000 Bruxelles

Tél. + 32 2 221 04 30 - Fax + 32 2 217 66 12 – [info@bureau-alsace.org](mailto:info@bureau-alsace.org) <http://www.bureau-alsace.org>

## TRANSPORT

### Des nouvelles initiatives pour le fret ferroviaire

La Commission européenne a présenté, le 18 octobre, un paquet de trois communications et deux consultations, censé améliorer et faciliter le transport de fret en Europe. Il regroupe une série de pistes d'action à mener dans le secteur du fret ferroviaire, de la logistique des transports et de la politique portuaire. Il s'agit principalement de l'allègement des formalités administratives, le renforcement de l'intermodalité et le respect des règles d'ouverture et de concurrence pour créer un environnement plus favorable au transport de fret. La Commission espère aussi simplifier les procédures administratives pour le transport maritime à l'intérieur de l'UE, pour aboutir à ce qu'elle appelle un véritable « espace maritime sans frontière », en facilitant pour des navires la circulation d'un port communautaire à un autre sans devoir renouveler toutes les formalités de contrôles douanier, ce qui est impossible aujourd'hui. Des propositions concrètes pour mettre en pratique ce concept d'espace maritime européen devraient être présentées en 2008. Une consultation à ce propos est ouverte jusqu'au 20 décembre 2007.

Pour plus d'information :

<http://europa.eu/rapid/pressReleasesAction.do?reference=IP/07/1550&format=HTML&aged=0&language=FR&guiLanguage=fr>

### La Commission dévoile ses priorités de financement des réseaux transeuropéens de transport

La Commission européenne a présenté, le 21 novembre, le programme de financement pluriannuel (2007 -2013) des projets de réseaux transeuropéens des transports (RTE-T) ainsi que les projets sélectionnés dans le cadre de programme de financement pour 2007.

Des 122,6 millions d'euros prévus pour les projets prioritaires en 2007, 44% reviendront à ceux qui concernent le rail, en mettant l'accent sur les tronçons transfrontaliers. Le taux de contribution communautaire sera de 30 % (le maximum prévu dans le règlement) pour les tronçons transfrontaliers dans le domaine des voies navigables, de 27 % pour les deux grands tunnels transalpins (Mont Cenis et Brenner), de 22% pour l'axe ferroviaire « Rail Baltica » qui reliera la Pologne à la Finlande. Un taux de cofinancement de 50 % (le taux maximum prévu dans le règlement) est prévu pour toutes les études. En outre, la Commission a accordée 190 millions pour l'étude de faisabilité du programme Galileo. La somme totale accordée pour l'ensemble des projets prioritaires pour les années 2007-2013 s'élève à 5,1 milliards d'euros (dont 74,2% pour le rail et 11,5% pour les canaux). Après l'accord du comité de financement RTE qui a été donné les 28 et 29 novembre, c'est au Parlement européen d'exercera son droit de regard. La Commission devrait pouvoir adopter ses décisions finales concernant le financement des projets au début de l'année prochaine.

Rappelons que les quatre appels à propositions concernaient les projets prioritaires du RTE, y compris le système de radionavigation par satellite Galileo ; le système européen de gestion du trafic ferroviaire (ERTMS - 271 millions d'euros), le système de gestion du trafic aérien (SESAR - 350 millions d'euros) et les transports intelligents (100 millions d'euros). Le prochain appel à propositions (attendu pour le début 2008) concernera les autoroutes de la mer (montant disponible de 20 millions d'euros) et les services d'information fluviale (15 millions d'euros).

Pour plus d'information :

<http://www.europa.eu/rapid/pressReleasesAction.do?reference=MEMO/07/491&format=HTML&aged=0&language=EN&guiLanguage=fr>

### Un accord trouvé sur le projet Galileo

Après de longues heures de négociations, les ministres des Transports de l'UE sont finalement parvenus à un accord, le 30 novembre, sur le projet Galileo. En effet, Madrid souhaitait se voir attribuer un des centres de contrôle du système européen de radionavigation par satellite à des conditions équivalentes à celles appliquées aux deux centres de contrôle existant déjà en Italie et en Allemagne. Les ministres ont finalement aboutie à un accord qui prévoit que le centre de sauvetage en mer espagnol pourra évoluer pour devenir un centre de contrôle du système sans affecter les capacités opérationnelles des centres allemand et italien ; dans ce contexte, et dans la mesure où le centre espagnol satisfera à des exigences équivalentes à celles imposées aux autres centres, il pourra participer, avant la fin de l'année 2013 (date prévue pour la phase opérationnelle), au réseau de centres de contrôle de Galileo.

Cet accord permettra à l'Europe de disposer de son propre système de navigation par satellite dès 2013. Le Conseil Transports du 29-30 novembre s'est prononcé sur les principes de la gouvernance publique et de la politique d'approvisionnement. Le Conseil a réparti clairement les tâches et les responsabilités entre la Commission, l'Agence spatiale européenne et l'Autorité de Surveillance GNSS. La Commission sera responsable de la gestion des programmes GNSS européens ; elle guidera les travaux d'approvisionnement industriels qui seront menés par l'Agence spatiale européenne en tant que maître d'œuvre.

## Réunion informelle des ministres responsables de l'aménagement du territoire et du développement régional – 23 et 24 novembre - Açores

Les ministres européens responsables de l'aménagement du territoire et du développement régional se sont réunis de manière informelle les 22 et 23 novembre à Ponta Delgada (Açores).

Trois éléments sont à retenir de cette réunion :

- l'adoption du premier plan d'action relatif à la mise en œuvre de l'agenda territorial de l'Union européenne,
- la présentation par Danuta Hübner, du Livre vert sur la cohésion territoriale prévu pour septembre 2008,
- les discussions sur le document de travail « Regions delivering innovation through Cohesion Policy ».

### 1/ Adoption du premier plan d'action relatif à la mise en œuvre de l'agenda territorial de l'Union européenne

Le 23 novembre les ministres européens responsables de l'aménagement du territoire et du développement régional ont adopté le premier plan d'action relatif à la mise en œuvre de l'agenda territorial de l'UE, entériné en mai dernier à Leipzig. Cet agenda territorial a été conçu comme un cadre stratégique pour un développement équilibré des territoires. Il définit une série de priorités territoriales, comme la mise en place de nouvelles formes de partenariat entre les villes et les campagnes, la promotion de « *clusters régionaux* » à travers les frontières, l'extension des réseaux transeuropéens ou le développement de stratégies intégrées communes aux régions pour lutter contre les effets du changement climatique. Restait à définir les pistes pour le mettre en œuvre pratiquement, ce que se propose de faire le programme d'actions.

Ce plan, mis en œuvre entre 2007 et 2011, propose 15 actions et est guidé par cinq principes clés :

- la solidarité entre les régions et les territoires,
- la gouvernance à niveaux multiples,
- l'intégration des politiques,
- la coopération sur les sujets territoriaux,
- la subsidiarité.

Avec ce document, les ministres s'engagent notamment à coopérer avec leurs collègues en charge des politiques sectorielles pour que soit prise en compte la dimension territoriale lors de la définition et la mise en œuvre de ces politiques - au niveau national et européen - ainsi qu'à promouvoir la gouvernance à multiples niveaux et la subsidiarité, et donc l'implication des niveaux locaux et régionaux dans la mise en œuvre de l'agenda territorial. Les ministres soulignent aussi, comme un des principes clé qui doit guider la mise en œuvre de l'agenda, l'importance de développer des initiatives de coopération interrégionale, transnationale et transfrontalière.

Les 5 principes clés ainsi que les 15 actions sont détaillées dans l'annexe 1.

Réunion informelle des ministres de l'Aménagement du territoire et du Développement régional, conclusions de la présidence sur développement régional

[http://www.eu2007.pt/UE/vFR/Noticias\\_Documentos/20071125NoticiaConclusoesDesenvolvimentoRegional.htm](http://www.eu2007.pt/UE/vFR/Noticias_Documentos/20071125NoticiaConclusoesDesenvolvimentoRegional.htm)

### 2/ Présentation par Danuta Hübner, du Livre vert sur la cohésion territoriale prévu pour septembre 2008

La commissaire à la Politique régionale, Danuta Hübner, a présenté à cette occasion le Livre vert sur la cohésion territoriale, qui sera adopté en septembre 2008 par le Collège des Commissaires. La Commission lancera une vaste consultation publique qui amorcera ainsi le débat sur la meilleure façon de tenir compte de la dimension au sein des politiques et programmes de l'UE ainsi que sur l'avenir de la politique de cohésion post 2013.

La Commission a opté pour un Livre vert, estimant qu'il s'agissait là de « l'instrument le plus approprié au lancement d'une vaste consultation publique pour aboutir rapidement à des conclusions politiques ». D'importance politique majeure, soutenu par le Président Barroso et intégré dans le programme de travail 2008 de la Commission, ce Livre vert présentera une mise à jour des disparités territoriales aux niveaux local, régional et national ainsi que des spécificités territoriales. Il définira la cohésion territoriale et déterminera l'usage que l'on peut en faire aux niveaux européen et des Etats membres sur base d'un questionnaire et d'une analyse des cadres de référence stratégique nationaux (CRSN) et de leurs programmes opérationnels.

Concernant la réflexion relative à l'avenir de la politique de cohésion post 2013, Mme Hübner a rappelé que le temps où la politique de cohésion était considérée comme une simple politique de redistribution, destinée à aider les régions à combler leur retard économique, a vécu. En effet, un changement de paradigme va s'opérer, avec l'idée de plus en plus ancrée que la politique de cohésion doit se concentrer avant tout sur les opportunités du futur plutôt que sur la compensation des problèmes du passé. Même si Mme Hübner ne va pas jusqu'à dire que la solidarité est remise en question et l'allocation des ressources continuera à suivre une relation inverse à la santé des pays et des régions mais, pour la commissaire, il faudra davantage se concentrer sur l'environnement dans lequel les acteurs économiques opèrent plutôt que sur des aides directes à ceux-ci. Cette politique devra être plus orientée vers la performance, posant la question sur les types de mécanismes qui peuvent mesurer la performance de la politique de cohésion et donc par une identification claire des objectifs des programmes.

La Commission va également se pencher sur les types d'investissements qui peuvent être financés par la politique de cohésion. En effet, beaucoup d'entre eux ont du sens quand on les considère d'un point de vue local, mais cela n'est pas toujours le cas lorsque le même investissement est évalué du point de vue européen.

Le discours de Danuta Hübner :

<http://europa.eu/rapid/pressReleasesAction.do?reference=SPEECH/07/742&type=HTML&aged=0&language=EN&guiLanguage=en>

### **3/ Discussions sur le document de travail « Regions delivering innovation through Cohesion Policy »**

Le 23 novembre, les ministres ont examiné le « working paper » préparé par la Commission sur la contribution de la politique de cohésion de l'UE à l'agenda de Lisbonne, avec un accent particulier sur l'innovation. Il sera adopté en décembre 2007 sous forme de communication et intégré dans le rapport sur la mise en œuvre de l'agenda de Lisbonne qui sera discuté lors du Sommet de printemps en mars 2008.

Ce document fournit une analyse de l'évolution de l'innovation en tant qu'élément central des programmes de la politique de cohésion pour la période 2007-2013. Le concept d'innovation couvre quatre catégories de dépenses: la recherche, le développement technologique et l'innovation (RDTI), l'esprit d'entreprise, les technologies de l'information et de la communication (TIC) innovantes et les ressources humaines.

Ce document de travail souligne le rôle novateur, depuis plusieurs années, de la politique de cohésion dans le soutien à l'innovation au sein de l'Union européenne (UE). Cette analyse, proposée par ailleurs pays par pays, informe que l'investissement de l'UE prévu pour la période 2007-2013 dépassera les 85 milliards d'euros, c'est-à-dire un montant équivalent à 25 % de la nouvelle enveloppe allouée aux 27 États membres. Ce chiffre est plus de trois fois supérieur à la somme investie pour la période 2000-2006. Le document conclut que, suite aux résultats positifs de la phase de programmation, l'engagement de tous les partenaires est indispensable pour mener à bien ce projet.

COMMISSION STAFF WORKING DOCUMENT "REGIONS DELIVERING INNOVATION THROUGH COHESION POLICY" - SEC(2007) 1547

[http://ec.europa.eu/regional\\_policy/sources/docoffic/working/doc/SEC-2007-1547.pdf](http://ec.europa.eu/regional_policy/sources/docoffic/working/doc/SEC-2007-1547.pdf)

A l'issue de la réunion, les Vingt-sept ont reconnu unanimement que la politique de cohésion de l'UE était la démonstration de la solidarité européenne ainsi que l'élément central de l'intégration européenne. Ils se sont enfin félicités, tout comme la commissaire à la politique régionale Danuta Hübner, de ce que le nouveau Traité de Lisbonne, qui devrait être signé le 13 décembre, ait introduit la cohésion territoriale comme troisième composante de la politique régionale aux côtés de ses dimensions sociale et économique.

La Présidence portugaise de l'UE a indiqué dans ses conclusions, que les résultats de toutes ces consultations seront sur la table de la prochaine Présidence slovène de l'UE, laquelle a déjà fait savoir qu'elle poursuivra les échanges de vues sur l'avenir de la politique de cohésion et que la Présidence française de l'UE en traitera au niveau ministériel.

Annexe 1

**First Action Programme for the Implementation of the Territorial Agenda of the European Union**

**LINES OF ACTION AND ACTIONS**

To fulfil the aforementioned purposes within a 2007-2011 timeframe, First Action Programme is structured along **five lines of action** (LA) and 15 actions :

- LA1 To implement the Territorial Agenda in the areas of competence of the Ministers at European Union and Member States level;
- LA2 To influence EU key-dossiers and to give a territorial/urban dimension to sectoral policies;
- LA3 To strengthen multi-level territorial governance at European Union and Member States level;
- LA4 To compare and assess the territorial state, perspectives, trends and policy impacts in the European Union and Member States from the point of view of territorial cohesion and sustainable spatial development;
- LA5 To coordinate and monitor the First Action Programme implementation, assess and review the Territorial Agenda and the First Action Programme and to develop a communication and awareness-raising strategy on territorial cohesion and sustainable spatial development.

<b>LA 1</b> <b>To implement the TA in the areas of competence of the Ministers at EU and MS level</b>	Act 1.1: Prepare and promote policy options to foster coordination between spatial and urban development in the light of the Territorial Agenda and the Leipzig Charter, at EU and MS level
	Act 1.2: Report on the integration of the territorial priorities and challenges of the TA in spatial development policies, programmes and plans at MS and cross-border and transnational level
	Act 1.3: Assess how the territorial priorities and challenges of the TA are being taken in consideration in the implementation of the NSRF and the Operational Programmes
<b>LA 2</b> <b>To influence EU key-dossiers and to give a territorial/urban dimension to sectoral policies</b>	Act 2.1: Cooperate with the EC to use the activities of the TCUM thematic working groups to analyse key-dossiers, policies and legislation at MS and EU level, in the light of the Territorial Agenda and the Leipzig Charter
	Act 2.2: Scope the territorial impacts of selected sectoral policies together with sectoral policymakers and jointly analyse the introduction of territorial impact assessment in the policy process
	Act 2.3: Analyse key-dossiers, policies and legislation from the point of view of the regions with specific territorial constraints
	Act 2.4: Prepare and promote contributions of the Ministers to the debate on the most relevant EU key dossiers from the point of view of sustainable spatial development and territorial cohesion
<b>LA 3</b> <b>To strengthen multi-level territorial governance at EU and MS level</b>	Act 3.1: Design and implement a strategy to promote transparent decision-making processes in the administration and with public and private stakeholders as well as non-governmental organisations on territorial policies at EU and MS level
	Act 3.2: Convene with selected stakeholders on their commitment to implement TA territorial priorities in their own action programmes and initiatives
<b>LA 4</b> <b>To compare and assess the territorial state, perspectives, trends and policy impacts in the EU and MS from the point of view of territorial cohesion and sustainable spatial development</b>	Act 4.1: Use, within its institutional framework and on the basis of its management arrangements, the ESPON 2013 Programme to develop a robust platform of knowledge on territorial state, perspectives, trends and policy impacts in the EU and MS from the point of view of territorial cohesion and sustainable spatial development
	Act 4.2 : Use, within its institutional framework and on the basis of its management arrangements, the ESPON 2013 Programme and the other European international territorial and urban networks and <i>fora</i> including the OECD Territorial Development Policy Committee to support monitoring and assessment of territorial development and cohesion from 2008 onwards
	Act 4.3: Update the Territorial State and Perspectives of the EU (TSP) before the TA mid-term review in 2011
<b>LA 5</b> <b>To coordinate and monitor AP1 implementation, assess and review the TA and AP1 and to develop a communication and awareness-raising strategy on territorial cohesion and sustainable spatial development</b>	Act 5.1 : Coordinate, monitor and assess the implementation of AP1
	Act 5.2: Design and implement a communication and awareness-raising strategy on territorial cohesion and sustainable spatial development
	Act 5.3 : Evaluate and review the TA in 2011